

RAPPORT ANNUEL

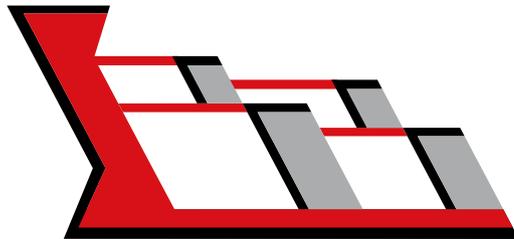
2023

LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE
dans un environnement en transformation



Interbank Burundi

Mieux qu'une banque



Interbank Burundi

Mieux qu'une banque

SOMMAIRE

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4	LES PERFORMANCES FINANCIÈRES	49
		Bilan Actif	50
		Bilan Passif	51
		Compte de résultat	52
		Notes explicatives	53
		État de flux de trésorerie	61
		Variation des capitaux propres	62
LA CULTURE D'ENTREPRISE IBB	7	LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS	63
L'ANALYSE DE L'EXERCICE 2023 PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION	13	L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 MARS 2024	65
Préambule : un environnement en transformation	14		
Analyse du développement d'Interbank Burundi (IBB)	16	L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2024	68
LES CHIFFRES CLÉS	21	LE RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ AVEC LES INSTRUCTIONS DE LA BRB	71
Indicateurs de performance sur 5 ans	22	NOTRE RÉSEAU : AGENCES, GUICHETS ET CORRESPONDANTS ÉTRANGERS	76
Ratios de solvabilité et de levier au 31/12/2023	26		
LES FAITS MARQUANTS ET POINTS FORTS DE 2023	27		
La gouvernance d'Interbank Burundi	28		
La gestion des risques et la conformité	34		
Le développement commercial	39		
Le capital humain et la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	44		

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les réformes mises en place par le Gouvernement, les projets d'investissement nationaux et la signature d'un accord avec le FMI pour une Facilité Élargie de Crédit (FEC) de 261 millions USD sur 40 mois ont commencé à produire l'impact escompté en 2023. L'économie burundaise se redresse lentement avec une croissance moyenne qui s'établit à 2,7% contre 1,8% en 2022.

En dépit des perturbations opérationnelles liées à une carence de devises et une dévaluation du franc burundais, d'une baisse des rendements des actifs et d'une inflation moyenne de 27%, Interbank Burundi a réalisé de très bonnes performances en 2023.

Les ressources de la clientèle sont restées quasi stables, les crédits à la clientèle ont progressé de plus de 35% et le bilan de la banque augmente de 3%. La banque termine l'exercice 2023 avec un produit net bancaire en hausse de 27% et un résultat net en hausse de 63%, malgré des éléments exceptionnels et une augmentation de la fiscalité sur les opérations bancaires. La rentabilité des fonds propres de base à 20,9% surpasse l'objectif fixé à 20%.



Ces réalisations soulignent la capacité de nos équipes à s'adapter aux changements de marché et à maintenir une rentabilité satisfaisante dans un contexte difficile. Elles renforcent l'ensemble des fondamentaux financiers, les ratios prudentiels et la solidité financière de notre banque qui, avec des capitaux propres passés à 151 milliards BIF, dispose ainsi des moyens nécessaires pour poursuivre son développement.

Cela a été rendu possible grâce aux initiatives stratégiques entreprises depuis 2022 avec une offre de produits et services élargie, une organisation commerciale adaptée, des capacités renforcées, une accélération de notre dynamique de digitalisation, une gestion des risques prudente, une efficacité opérationnelle améliorée et l'agilité de nos équipes.

De telles réalisations n'ont été possibles que grâce à l'engagement et l'enthousiasme de nos collaborateurs, et en particulier ceux qui, chaque jour, s'assurent de la satisfaction permanente de nos clients. Il y a, en effet,

dans ces performances, le fruit d'un intense effort d'adaptation de nos collaborateurs et le résultat de décisions judicieuses prises par les organes dirigeants de la banque.

Nous tenons ici à les remercier pour le travail accompli au cours de l'exercice 2023 et leur apport respectif dans la résilience de notre banque. Nous les en remercions d'autant plus vivement que les défis à relever sont nombreux et compliqués dans un environnement en transformation.

En ce qui concerne les perspectives 2024, le contexte économique restera affecté dans les prochains mois par les réformes mises en place par le Gouvernement, un large assainissement budgétaire voté en décembre 2023 et une inflation élevée. Néanmoins, nous restons

confiants dans l'avenir ainsi que dans la capacité de résilience de notre banque. En effet, un financement accru des partenaires, catalysé par le programme de Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI et la libéralisation du marché des changes devraient continuer à soutenir les perspectives de croissance de l'économie.

Pour relever les défis opérationnels majeurs et poursuivre le cours de notre développement, nous pouvons compter sur l'engagement solide de nos collaborateurs et de nos actionnaires, sur les précieux apports des membres du conseil d'administration et de notre partenaire technique SFI, ainsi que sur la confiance et la fidélité de notre clientèle.

Gaspard Sindayigaya

« Ces réalisations soulignent la capacité de nos équipes à s'adapter aux changements de marché et à maintenir une rentabilité satisfaisante dans un contexte difficiles »

LA CULTURE D'ENTREPRISE IBB



La culture d'entreprise regroupe l'ensemble des valeurs, croyances, normes et comportements qui caractérisent Interbank Burundi et en font la force. Elle donne à la banque une personnalité unique et caractérise les relations qu'elle entretient et développe avec son environnement et toutes ses parties prenantes. Elle différencie la banque de ses concurrents et constitue un pilier stratégique pour optimiser l'expérience client et renforcer l'adhésion des membres du personnel.



Interbank Burundi

Mieux qu'une banque

La philosophie d'Interbank Burundi

Notre raison d'être :

Permettre à chacun d'accomplir son ambition, qu'elle soit personnelle ou professionnelle, et d'élargir ses possibilités de création de richesses.

Notre vision :

Être un acteur de référence de la prospérité socio-économique de la population burundaise.

Notre mission :

Nous offrons des services financiers responsables et innovants qui autonomisent socialement et économiquement les consommateurs, les professionnels, les entreprises et les communautés.

Les valeurs clés d'Interbank Burundi

Les valeurs de la banque reflètent notre culture, portent notre vision et traduisent nos engagements pour le développement économique et social du Burundi. Elles renforcent la cohésion de nos équipes.



ENGAGEMENT

Notre engagement pour contribuer à la réussite de nos clients est total. Nous favorisons l'implication et l'accomplissement professionnels de tous. Nous entretenons en externe et en interne des relations de confiance et de respect mutuel. Notre engagement se nourrit de la satisfaction durable de nos clients envers nos services, nos expertises et nos compétences.



PROXIMITÉ

La densité de notre réseau et sa bonne répartition dans l'ensemble du pays favorisent l'ancrage de la banque avec les réalités locales; elle contribue ainsi à utiliser l'épargne au sein des régions où elle est collectée et à promouvoir les activités bancaires au niveau local. La banque cultive la proximité avec ses clients, à travers le maillage de ses agences, ses guichets automatiques et la banque à distance.



INNOVATION

Fidèles à notre esprit entrepreneurial, nous réinventons continuellement notre proposition de valeur, nos modes de fonctionnement et de communication en cultivant notre humilité. Nous améliorons sans cesse notre relation client en anticipant les besoins et tirant profit des innovations technologiques. L'innovation, c'est créer un environnement de confiance propice à l'expression de la créativité et à l'audace. Nous apprenons de nos succès comme de nos échecs.



ESPRIT D'ÉQUIPE

Nous accompagnons tous nos clients avec un véritable esprit d'équipe. Partenaire responsable et de confiance, nous leur apportons de l'écoute, de l'agilité et la complémentarité de nos expertises. Nous travaillons avec nos clients comme nous travaillons entre nous : écoute, empathie, co-construction, valorisation des contributions, confiance, solidarité dans les succès comme dans les difficultés.



RESPONSABILITÉ

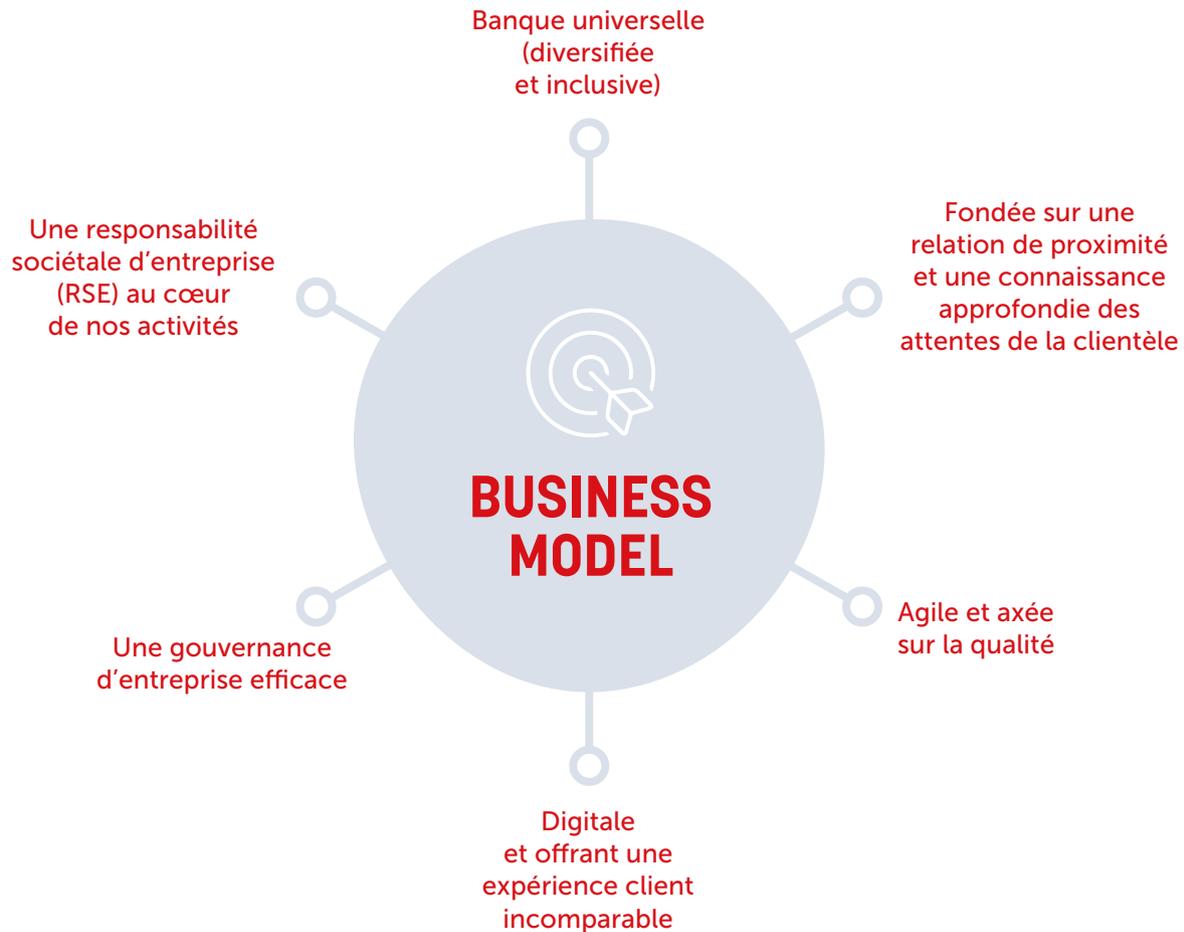
Notre responsabilité et notre éthique consistent à répondre aux différents besoins en préservant l'intérêt à long terme de l'ensemble des parties prenantes et de la société de façon générale. Nous attachons autant d'importance à la façon d'atteindre les résultats qu'aux résultats eux-mêmes. Notre vocation citoyenne trouve sa concrétisation dans le soutien à l'éducation, à la culture, au sport, à l'esprit entrepreneurial, à l'inclusion bancaire et financière ainsi qu'à la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.



PERFORMANCE

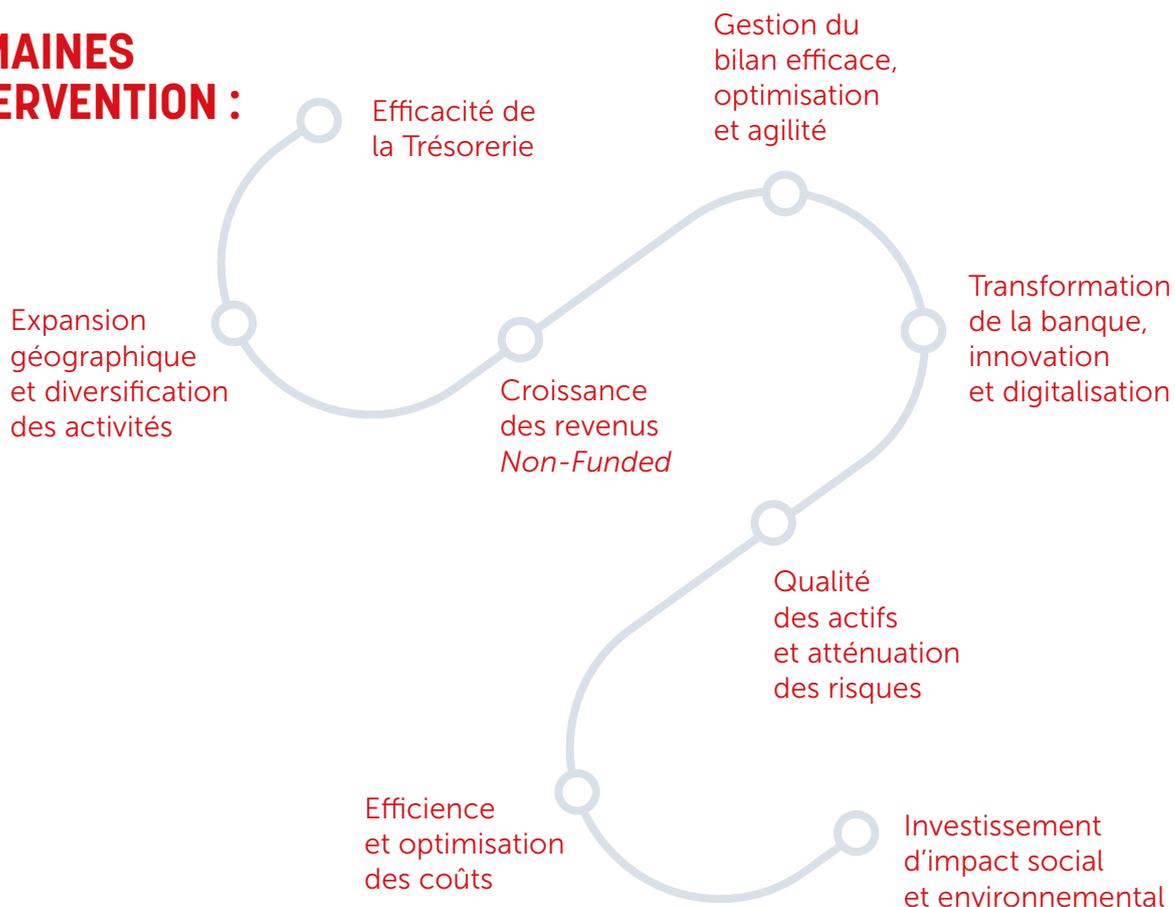
La banque est engagée, vis-à-vis de ses clients et partenaires, à améliorer son efficacité opérationnelle. Elle cultive ainsi, à l'échelle individuelle et collective, l'efficacité, le professionnalisme, la réactivité, la satisfaction client et l'innovation pour optimiser et rationaliser ses modes de fonctionnement.

Le business model d'Interbank Burundi



Focus stratégique d'Interbank Burundi

8 DOMAINES D'INTERVENTION :



L'ANALYSE DE L'EXERCICE 2023

PAR LE PRÉSIDENT
DU COMITÉ DE DIRECTION

PRÉAMBULE

UN ENVIRONNEMENT EN TRANSFORMATION

En 2023, le Gouvernement a poursuivi son programme de réformes qui vise à soutenir la reprise économique après les récents chocs, à rétablir la viabilité extérieure et à renforcer la soutenabilité de la dette, tout en créant un espace budgétaire pour une croissance forte et inclusive.

Le resserrement de la politique monétaire, la libéralisation du marché des changes et la loi budgétaire 2023/2024 ont eu un impact direct sur les activités bancaires. Les banques ont fait face à d'importants défis, notamment en raison de la baisse de la liquidité en circulation, la dépréciation importante du taux de change, l'accélération de l'inflation et la hausse de la fiscalité sur les opérations bancaires.

La croissance économique s'est redressée pour atteindre 2,7% en 2023 (contre 1,8% en 2022).

Les pressions inflationnistes étaient élevées en 2023, avec une inflation moyenne estimée à environ 27%. Cependant, elles se sont atténuées durant le dernier trimestre de l'année suite au resserrement de la politique monétaire amorcé durant l'année. L'inflation moyenne devrait baisser à environ 22% en 2024.

Le déficit du compte courant est resté élevé en 2023 (13,3% du PIB) tandis que le niveau des réserves de change est relativement bas (96,4 millions de dollars, soit 0,8 mois d'importations à la fin de 2023), en raison de la facture des importations. Le regain des transferts de fonds privés, les exportations d'or, le premier décaissement du FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et d'autres appuis de bailleurs de fonds ont permis d'atténuer la pression sur les réserves.

« La croissance économique s'est redressée pour atteindre 2,7% en 2023 contre 1,8% en 2022 »

La BRB a mis en place en mai 2023 le Marché Interbancaire de Devises (MID en abrégé) sur lequel les banques commerciales et les bureaux de change échangent leurs liquidités en devises à des taux librement négociés. Le taux de change officiel de la BRB est dorénavant calculé comme la moyenne pondérée des transactions effectuées sur ce marché. Le taux de change officiel s'est déprécié de 38,41% sur l'année et s'établit à 2 856,11 BIF pour 1 USD au 31 décembre 2023.

La mise en place du MID a été accompagnée par la mise en circulation à travers les banques commerciales de nouveaux billets de BIF 10 000 et BIF 5 000 et le retrait de la circulation des

billets de même dénomination émis en 2018 afin de réduire la circulation fiduciaire dans le circuit informel.

Une nouvelle réglementation de changes ainsi que plusieurs mesures de libéralisation du marché des changes ont été récemment adoptées, notamment :

- la libéralisation du secteur de l'or, tel que prévu par le nouveau code minier;
- l'autorisation accordée au secteur privé de déposer leurs recettes d'exportation, y compris celles minières dans les banques commerciales;

- le transfert des comptes des organisations non gouvernementales de la BRB vers les banques commerciales.

Afin de soutenir la réforme du marché des changes, le coefficient de réserves obligatoires des banques a été augmenté de 3% à 5% par la Banque Centrale. Le cadre de la politique monétaire a été modernisé avec, notamment, l'adoption d'un taux directeur et des déclarations trimestrielles à la presse afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire.

Enfin, la loi n°1/16 du 28 juin 2023 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2023/2024 a modifié le cadre fiscal appliqué aux banques en introduisant une nouvelle taxe sur les activités financières égale à 8% du produit net bancaire. La loi budgétaire 2023-2024 réinstaura l'exonération d'impôt des intérêts sur les bons et obligations du Trésor, confirme le non-assujettissement à la TVA des opérations bancaires et financières et supprime la contribution spéciale de 5%.

~~~~~  
**« Plusieurs mesures de libéralisation  
du marché des changes ont été  
récemment adoptées »**  
~~~~~

ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT D'INTERBANK BURUNDI (IBB)

Une performance opérationnelle robuste malgré d'importants défis

Dans un environnement opérationnel en transformation, notre banque a fait preuve de résilience et enregistre d'excellents résultats.

IBB est restée pleinement engagée sur ses domaines d'intervention prioritaires :

- une efficacité de la gestion de trésorerie;
- une croissance des revenus « hors intérêts »;
- une gestion efficace du bilan;
- la poursuite de la digitalisation de l'offre de produits et services;

- une qualité des actifs et une gestion des risques prudente;
- une stricte discipline sur les coûts.

La banque termine l'année renforcée avec un total du bilan de plus de 655 milliards BIF, un résultat net en hausse de 63%, un effectif de 482 collaborateurs, 69 agences et guichets dédiés, 140 000 clients et plus de 2 300 agents commerciaux IBB M+.

La banque a atteint la majorité de ses cibles financières.

Au total, le produit net bancaire progresse de 27%, à 48 756 millions BIF malgré l'arrêt des allocations de devises par la BRB, la baisse de la liquidité en circulation, la dépréciation du taux de change et les rendements des titres du Trésor en baisse sur les neuf premiers mois.

« La banque clôture son 31^e exercice avec un résultat net de 17 096 millions BIF, en hausse de 63 % par rapport à 2022 »

La banque a vu ses revenus tirés, notamment par ses opérations avec la clientèle dont les produits ont progressé de 25 %, à 28 990 millions BIF.

La banque a vu ses revenus tirés par ses opérations avec la clientèle dont les produits ont progressé de 25%, à 28 990 millions BIF, par son activité de change qui a progressé de 192%, à 6 817 millions BIF, par ses commissions qui augmentent de 22%, à 3 880 millions BIF et par ses produits accessoires à l'activité bancaire qui ont progressé de 197%, à 3 696 millions BIF. Les produits des opérations avec les banques et sur les titres de créances reculent de 12% à 13 752 millions BIF.

Les charges générales d'exploitation de la banque, à 27 527 millions BIF, sont en hausse de 20% par rapport à 2022. Les charges générales d'exploitation intègrent des éléments exceptionnels liés à une

fraude sur les opérations Lumicash (2 594 millions BIF) et une provision pour risque fiscal sur les exercices 2019 à 2021 (1 191 millions BIF). L'effet de ciseaux de l'exploitation est positif de 700 points. Il en résulte une légère amélioration du coefficient d'exploitation de la banque de 61,8% à 61,1%.

Hors éléments exceptionnels qui s'élèvent à 3 785 millions BIF, les charges d'exploitation s'établissent à 23 742 millions BIF, en hausse de 3,5% par rapport à l'année 2022, et le coefficient d'exploitation à 48,7%.

Le résultat brut d'exploitation de la banque s'établit ainsi à 23 633 millions BIF, en hausse de 40,5%.

Le coût net du risque, à 1 447 millions BIF, recule de 821 millions BIF par rapport à 2022. Il s'établit à 0,6% des encours crédits à la clientèle, en dessous de la norme interne de 2%, reflétant ainsi la qualité du portefeuille crédits de la banque et la gestion efficace du risque de crédit.

Le résultat avant impôt, à 23 732 millions BIF, progresse de 80% reflétant l'impact des cessions d'actifs à hauteur de 3 850 millions BIF.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 6 636 millions BIF, en hausse de 3 971 millions BIF, explicable par un mix de produits taxables plus important dans la composition du résultat de la banque.

Au final, la banque clôture son 31^e exercice avec un résultat net qui s'élève à 17 096 millions BIF, en hausse de 63% par rapport à 2022.

La banque proposera aux actionnaires un dividende en numéraire calculé conformément au maximum autorisé par la recommandation de la Banque Centrale.

Solidité financière

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la banque s'élèvent à 151 356 millions BIF, l'actif net comptable par action s'élève à 45,8 millions BIF, soit un taux de croissance de 9,3% sur un an. La rentabilité des fonds propres de base est de 20,8% et reflète la hausse des résultats.

Le total des actifs a progressé de 3,3% par rapport à l'année 2022, à 655 milliards BIF. Les dépôts reculent de 621 millions BIF par rapport à 2022. La mobilisation des dépôts reste une priorité permanente pour la banque.

« Je salue l'engagement des équipes à servir nos clients et à accompagner le développement de nos activités.

Je les remercie pour la qualité du travail accompli et pour leur contribution aux résultats de la banque. »

La banque a poursuivi sa politique prudente d'octroi de crédit. Les crédits nets à la clientèle progressent ainsi de 35,3% par rapport à 2022, soit une hausse de 60 485 millions BIF.

Le taux brut des encours non performants est resté à des niveaux bas tout au long de l'année et s'élève à 3,7% au 31 décembre 2023 (contre 4,9% au 31 décembre 2022). Le taux de couverture brut des encours non performants de la banque s'établit à 73,5% au 31 décembre 2023 (contre 72,1% au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, le ratio « solvabilité de base du noyau dur » s'élève à 15,51%, en hausse de 159 points de base par rapport au 31 décembre 2022, soit 451 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire.

Une capacité renforcée à servir les PME

Depuis plus d'un an, IBB renforce sa capacité à servir les petites et moyennes entreprises (PME) avec l'assistance technique de la Société Financière Internationale (Groupe Banque Mondiale).

Notre offre de produits est adaptée et enrichie aux besoins des PME, les capacités des équipes sont renforcées et notre modèle de prestation rendu plus efficace en accélérant notre transformation numérique. Les travaux de la mission se poursuivent afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la banque, le suivi des coûts et la gestion des risques.

La RSE au cœur de nos métiers

Dans un contexte difficile, la banque a renforcé ses actions de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

Sa vocation citoyenne s'est concrétisée dans le soutien à l'éducation, à la culture, au sport, à l'esprit entrepreneurial, à l'inclusion financière ainsi qu'à la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.

La banque répond aux différents besoins en préservant l'intérêt à long terme de l'ensemble des parties prenantes et de la société de façon générale.

Évolution prévisible et perspectives de l'activité

En 2024, la croissance de l'économie devrait s'accélérer pour atteindre 4,3%, grâce à une forte production agricole, des investissements productifs et les réformes en cours. Cependant, l'inflation élevée pourrait susciter un nouveau resserrement de politique monétaire conduisant à revoir à la baisse la croissance.

Compte tenu du recalibrage de politiques macroéconomiques, l'environnement économique restera caractérisé par des pressions à la baisse sur les revenus disponibles des ménages et les bénéfices des entreprises.

Avec les initiatives stratégiques, la banque est bien positionnée pour surmonter les défis d'un environnement en transformation. Nos énergies seront consacrées aux priorités suivantes : maintenir une liquidité confortable, capter les devises qui reviennent dans les banques commerciales, mobiliser des dépôts, renforcer nos capacités commerciales et accroître notre PNB tout en maîtrisant nos charges.

En 2024, la banque vise une croissance des revenus supérieure ou égale à 37%, un coefficient d'exploitation inférieur à 50%, un coût net du risque compris entre 30 et 100 points de base, une rentabilité supérieure à 23% et un ratio de solvabilité de base du noyau dur à environ 14,5% à fin 2024.

~~~~~  
**« Je suis certain que le dynamisme de notre banque va nous permettre d'accélérer nos performances sur l'ensemble de nos activités. »**

**Nos valeurs – engagement, proximité, innovation, esprit d'équipe, responsabilité et performance – seront notre boussole et animeront notre action. »**

~~~~~

Eric Jonckheere
Président du Comité de Direction



LES CHIFFRES CLÉS

INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR 5 ANS

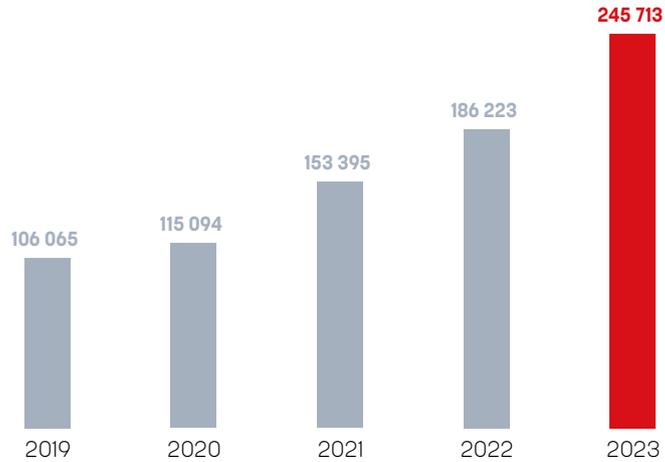
en millions de BIF	2019	2020	2021	2022	2023
Prêts et créances sur la clientèle					
Crédits de trésorerie	53 788	59 271	94 917	139 395	193 050
Crédits à l'équipement	29 292	28 925	28 483	19 033	15 378
Crédits immobiliers	14 050	16 837	20 385	23 709	31 163
Contrats de location-financement	-	240	298	24	2 089
Autres crédits et créances/clientèle	8 935	9 821	9 204	4 061	4 033
Total	106 065	115 094	153 287	186 223	245 713
Dettes envers la clientèle					
Comptes à vue	286 474	252 578	246 409	289 600	282 589
Comptes d'épargne	5 129	2 907	3 050	4 126	4 502
Dépôts et comptes à terme	108 713	121 987	137 857	158 704	167 956
Autres comptes créditeurs et dettes envers la clientèle	5 129	9 680	17 165	19 140	15 902
Total	405 445	387 152	404 481	471 571	470 950
Produit net bancaire	33 098	34 474	37 988	38 368	48 756
Résultat brut d'exploitation	18 873	19 430	20 414	16 822	23 633
Résultat net	15 225	17 011	17 549	10 517	17 096
Fonds propres globaux	51 083	61 376	73 047	138 526	151 356

« Au 31 décembre 2023, le ratio « solvabilité de base du noyau dur » s'élève à 15,51 %, en hausse de 159 points de base par rapport au 31 décembre 2022, soit 451 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire. »

Extrait de l'analyse du Président du Comité de direction

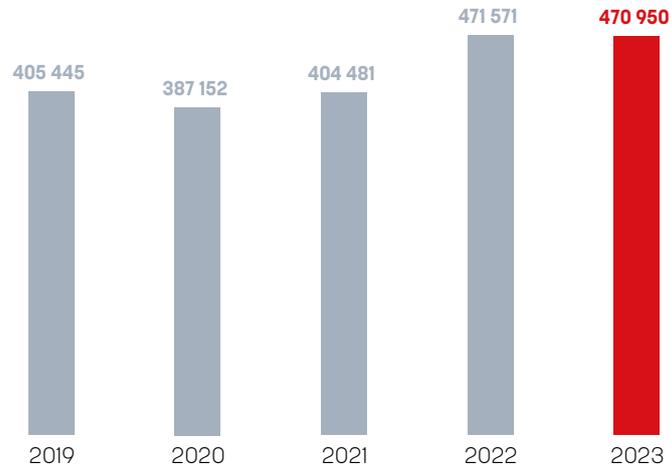
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

en millions de BIF



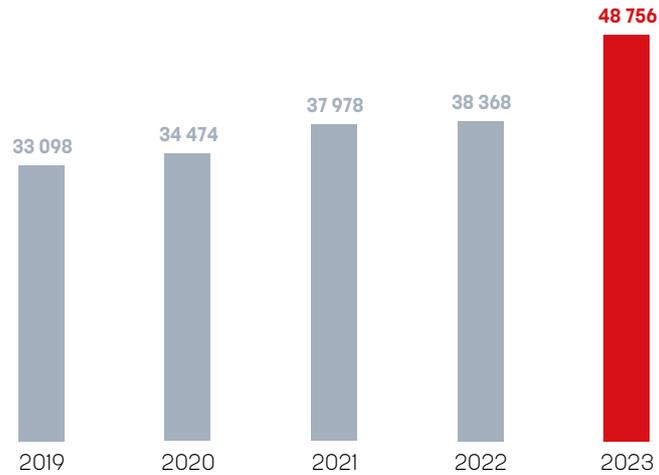
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en millions de BIF



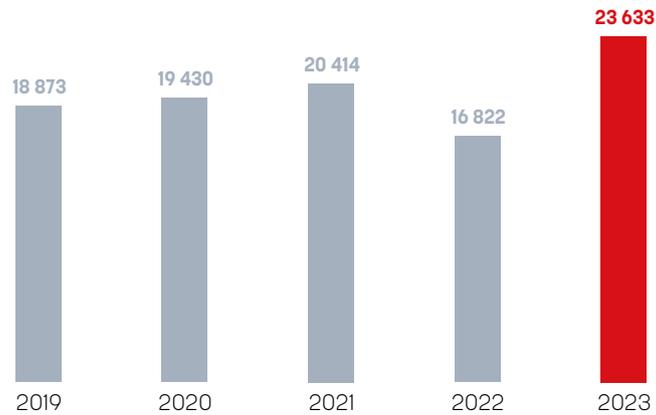
PRODUIT NET BANCAIRE

en millions de BIF



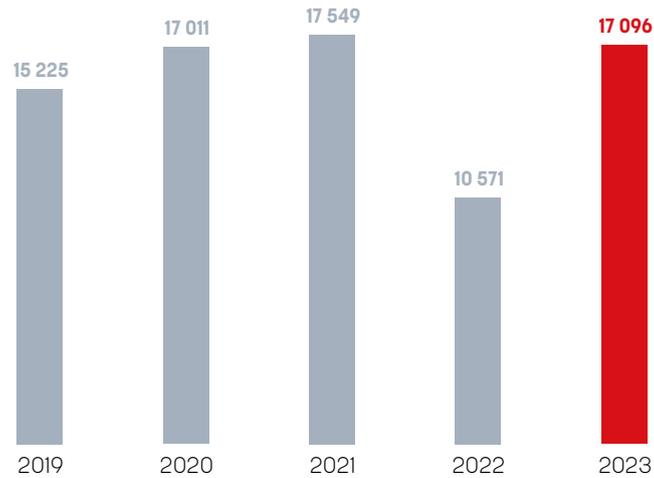
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

en millions de BIF



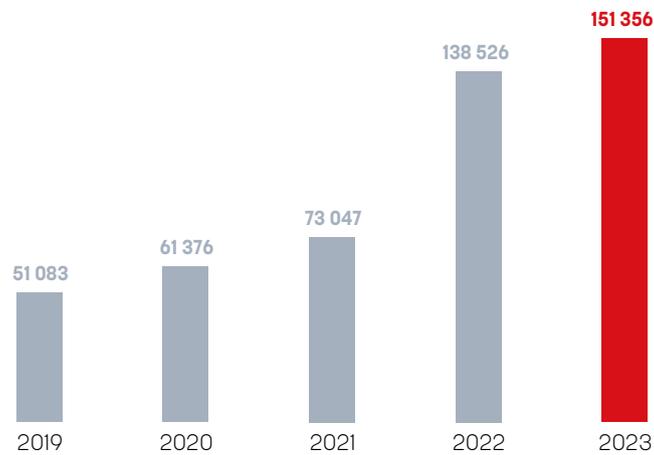
RÉSULTAT NET

en millions de BIF



FONDS PROPRES GLOBAUX

en millions de BIF



RATIOS DE SOLVABILITÉ ET DE LEVIER

AU 31/12/2023

**RATIO DE SOLVABILITÉ
DE BASE DU NOYAU DUR**

15,51%

Norme réglementaire
minimale : 11%

**RATIO DE
SOLVABILITÉ DE BASE**

21,11%

Norme réglementaire
minimale : 12,50%

**RATIO DE
SOLVABILITÉ GLOBAL**

25,19%

Norme réglementaire
minimale : 14,50%

**RATIO
DE LEVIER**

12,30%

Norme réglementaire
minimale : 5%

LES FAITS MARQUANTS ET POINTS FORTS DE 2023

LA GOUVERNANCE D'INTERBANK BURUNDI

Interbank Burundi s'engage à respecter des normes de gouvernance d'entreprise de classe mondiale, telles que définies par la Banque de la République du Burundi (BRB), et conformément aux meilleures pratiques internationales.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique à long terme et de la croissance rentable de la banque et rend compte aux actionnaires de la conformité et du maintien des normes de gouvernance d'entreprise et d'éthique commerciale les plus élevées.

Le conseil est composé de dix administrateurs, dont le président et le vice-président, l'administrateur directeur général, des administrateurs non exécutifs et des administrateurs indépendants. Il reçoit des informations complètes, appropriées et opportunes pour lui permettre de garder un contrôle

total et efficace sur les questions stratégiques, financières, opérationnelles et de conformité de la banque.

La gestion quotidienne des affaires de la banque est déléguée à l'Administrateur Directeur Général, mais le conseil est responsable de la mise en place et du maintien du système de contrôle interne de la banque afin que l'objectif de croissance rentable et durable et de valeur pour les actionnaires soit atteint. Le conseil fait également des recommandations aux actionnaires sur la planification de la relève du conseil et les états financiers annuels.

Les activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit trimestriellement afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie planifiée de la banque, procéder à des vérifications en lien avec sa performance financière et approuver les questions de nature stratégique. Des revues spécifiques sont également menées sur des questions opérationnelles et la planification future. À la fin de chaque année, le conseil passe en revue les performances des Comités du Conseil d'administration, de la direction générale et des directions par rapport aux objectifs arrêtés en début d'année.

Conseil d'administration

composition à fin 2023

Gaspard SINDAYIGAYA
Président

Bonaventure NICIMPAYE
Vice-Président

Paul BERGER Président du Comité de Gestion des Risques
Réginald THIBAUT de MAISIERES Président du Comité Crédit et ALM
Mathias SINAMENYE Président du Comité d'Audit
Chantal KANYANGE Membre
Georges COUCOULIS Membre
Salvator TOYI Membre
Callixte MUTABAZI Membre

Eric JONCKHEERE
Administrateur Directeur Général et Secrétaire

Quatre Comités permanents encadrent le Conseil d'administration :

1. Le Comité d'audit

Conformément aux exigences réglementaires, le Comité est composé de membres non exécutifs du conseil qui sont indépendants de la gestion quotidienne des opérations de la banque.

Le Comité d'audit a pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité du système de contrôle interne et de l'audit interne, conformément à la circulaire BRB n°21/2018 et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité s'est réuni cinq fois durant l'exercice 2023.

2. Le Comité crédit

Le Comité crédit assiste le Conseil d'administration dans la gestion et le suivi du risque crédit conformément à la circulaire BRB n°21/2018.

Le Comité crédit s'est réuni trois fois en 2023.

3. Le Comité ALM

Le Comité ALM (*asset liability management*) conseille le Conseil d'administration sur la gestion de l'équilibre global du bilan et des postes hors bilan de la banque, c'est-à-dire la structure des emplois et des ressources, pour optimiser l'effet de cette structure sur la rentabilité et la marge financière, et sur leur sensibilité aux variations du marché. Il assiste le Conseil d'administration lors du contrôle de la mise en œuvre de la politique ALM.

Le Comité ALM s'est réuni trois fois durant l'exercice 2023.

4. Le Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie, conformément à la circulaire BRB n°21/2018.

Le Comité de gestion des risques s'est réuni trois fois durant l'exercice 2023.

La direction générale et le Comité de direction

La banque est dotée d'un Comité de direction composé de l'Administrateur Directeur Général, du Directeur Général adjoint, de tous les directeurs, du Directeur adjoint de la direction informatique, la Responsable de la banque digitale, ainsi que l'auditeur principal qui assiste aux Comités en tant qu'invité.

Le Comité de direction est lui-même composé de dix Comités, chacun étant présidé par un membre de la direction générale :

1. le Comité crédit,
2. le Comité financier,
3. le Comité de contrôle interne, risques et conformité,
4. le Comité informatique et organisation,
5. le Comité de pilotage des projets,
6. le Comité recouvrement,
7. le Comité de provisionnement, des risques sensibles et de la *watchlist*,
8. le Comité *business development*.
9. le Comité tarif (2024)
10. le Comité nouveaux produits (2024)

Comité de Direction

composition à fin 2023



Eric Jonckheere
Administrateur Directeur Général



Nadia Uwaliraye Uwineza
Directeur Général Adjoint



Alexandre Ngaruko
Directeur Administratif et Financier



Alphani Baziro
Directeur Informatique Adjoint



Erica Gahimbare
Directeur des Opérations avec l'étranger



Déo Ntirampeba
Directeur Réseau des agences



Désiré Niyigaba
Directeur Banque à distance



Divine Ntamuvunyi
Directeur de la banque digitale



Léandre Irariha
Directeur Juridique et du Contentieux



Léocadie Ndikumana
Directeur Informatique



Linda Ntimpagaritse
Directeur Juridique et Recouvrement



Magnus Niyonzima
Auditeur principal



Médard Ntindekure
Directeur des Risques et Conformité

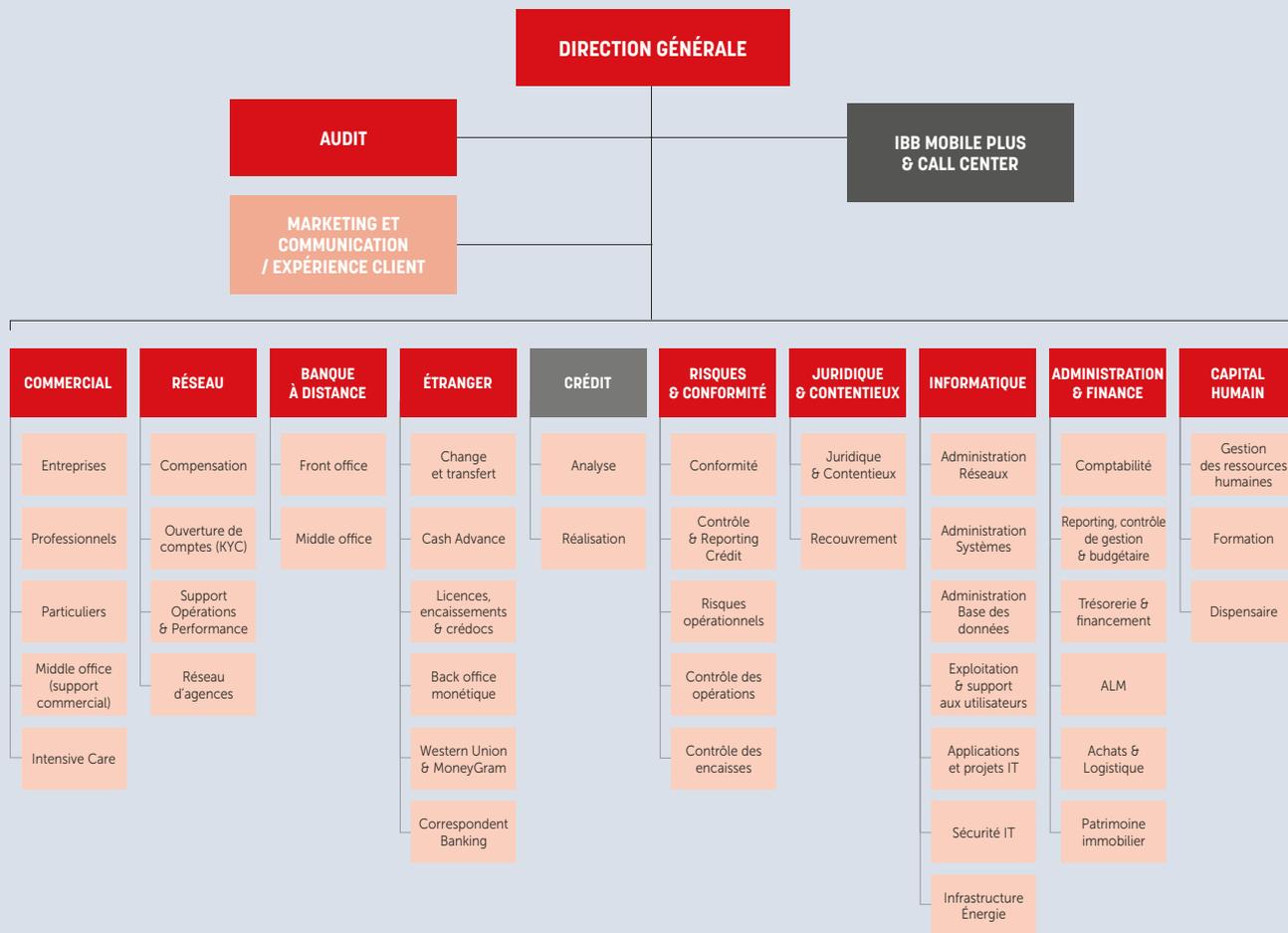


Mireille Niragira
Directeur Commercial



Sandrine Iyamuremye
Directeur du Capital Humain

L'organigramme de la banque



■ Les membres du Comité de Direction sont indiqués en rouge.

Direction Générale : Stratégie (ADG), Organisation (DGA) & Gestion de projets (DGA)

Risques, Conformité et Crédit : dépendance hiérarchique du DGA

LA GESTION DES RISQUES ET LA CONFORMITÉ

L'organisation de la gestion des risques et de la conformité

Au terme de l'exercice 2023, la fonction Conformité dispose de deux personnes : le Responsable du Service Conformité et le Compliance Officer.

Cette fonction relève directement de la Direction des Risques et Conformité à laquelle le Responsable du Service Conformité rend compte de ses activités.

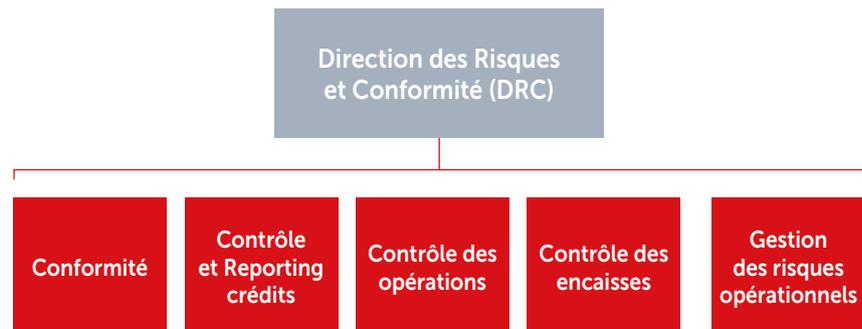
La Direction de la banque a également mis en place un Comité de Contrôle Interne, Risques et Conformité (CIRICO) composé par l'Administrateur Directeur Général, la Directrice Générale

Adjointe, le Directeur Risques et Conformité, ainsi que l'Auditeur Principal.

Ce comité supervise la fonction Conformité dans la mise en œuvre de la politique de conformité, ainsi que la coordination de la gestion du risque

de non-conformité au sein de la banque. Les réunions se tiennent tous les premiers mercredis du mois.

Le Compliance Officer présente aussi ses rapports au Comité Spécialisé du Conseil d'Administration de Gestion des risques.



Les faits marquants de l'exercice 2023

1

Le reporting Conformité des transactions MoneyGram

La société MoneyGram, partenaire dans le transfert instantané d'argent, a donné accès à sa plateforme à deux personnes du service Conformité afin de surveiller les transactions suspectes.

Un guide de formation « Session de formation des agents MoneyGram » a été remis au responsable Conformité.

2

La participation à la réunion d'échange entre la mission de haut niveau (MHN) de ESAAMLG (Eastern and Southern Africa Anti-Money Laundering Group) et le secteur bancaire

Le Burundi a entamé un processus d'intégration effectif au sein d'ESAAMLG où il est actuellement membre observateur. Cette intégration effective a été programmée au mois de septembre 2023. C'est dans cette optique qu'une mission d'évaluation de l'état d'exécution des recommandations, préalables à l'agrément comme membre à part entière d'ESAAMLG, a visité le Burundi du 6 au 9 mars 2023 et a profité de l'occasion pour s'entretenir avec les représentants des établissements de crédit du Burundi.

Lors de la réunion, les membres de la mission de haut niveau ont interrogé les représentants des établissements financiers sur le fonctionnement de leurs entités Conformité, sur les procédures et documents de conformité à leur disposition, sur leurs programmes de formation et la nature de leurs relations avec les correspondants étrangers. La mission a pris bonne note des échanges et a promis de produire une note de synthèse sur les actions à mener. Interbank Burundi a été représenté par la Directrice Générale Adjointe et le Directeur Risques et Conformité.

« Le Burundi a entamé un processus d'intégration effectif au sein d'ESAAMLG »

3

Le développement du modèle de *scoring* des crédits

La Direction Risques et Conformité est en train de développer, avec l'assistance technique de la SFI, un modèle de *scoring* des crédits à utiliser lors de l'analyse des risques des dossiers crédits.

Le modèle est pour le moment en phase de test et devra être opérationnel d'ici juin 2024.

4

La publication du règlement n°001/2023, en application de la loi n°1/02 du 4 février 2018 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La Banque Centrale a élaboré et communiqué à tous les établissements de crédit un nouveau règlement relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application de la loi n°1/02 du 4 février 2023. Des formations ont été organisées par la Cellule Nationale

de Renseignement Financier (CNRF) pour expliquer le nouveau règlement. Lors de cette formation, il a été expliqué aux participants que la loi portant lutte contre le blanchiment d'argent allait être révisée pour s'aligner sur les exigences de l'ESAAMLG dont la délégation de haut niveau a visité le Burundi en mars 2023.

~~~~~

**« La DRC a procédé à la révision de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent de la banque afin de se conformer et de l'harmoniser avec le nouveau règlement »**

~~~~~

5

La révision de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent de la banque (IBB AML Policy)

La DRC a procédé à la révision de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent de la banque afin de se conformer au nouveau règlement portant lutte contre le blanchiment d'argent édicté par la Banque Centrale.

« De nouveaux outils de contrôle ont été mis en place pour suivre les risques de la banque, notamment les risques opérationnels et le risque crédit »

6

La réorganisation de la Direction Risques et Conformité

Pour mettre en application les recommandations du Commissaire aux Comptes et les décisions du Conseil d'Administration, les services Contrôle Interne et Contrôle des Encaisses ont été redéployés au niveau de la Direction Risques et Conformité. Il a été de même pour le Service Contrôle Crédit et Reporting qui était initialement logé au Département Crédit.

C'est dans cette optique que de nouveaux outils de contrôle ont été mis en place pour suivre les risques de la banque, notamment les risques opérationnels (Contrôle des encaisses) et le risque crédit (Service Reporting et contrôle).

7

L'élaboration d'une procédure de dépréciation et radiation des comptes avec engagements non performants

Afin de mieux suivre la dépréciation et la radiation des comptes des clients avec engagements non performants, la DRC a élaboré une procédure à cet effet.

Cette procédure reprend les règles de la Banque Centrale pour la dépréciation ainsi que la radiation des comptes avec engagements non performants et s'inspire également des normes IBB en ce qui concerne la classification des risques.

8

L'élaboration des questions-réponses sur la politique générale relative à la protection des clients

Depuis janvier 2023, la DRC a lancé une formation e-learning relative à la politique générale de la banque en rapport avec la protection des clients. Les formations en ligne sont toujours sanctionnées par des tests d'évaluation à l'intention du personnel afin d'évaluer l'assimilation de la matière et de répondre également aux exigences des partenaires. C'est dans cette optique qu'au cours de cette période des séries de questions-réponses ont été élaborées en vue d'évaluer tout le personnel concerné. Sur 383 employés concernés par la formation, 323 employés ont été formés et ont passé au moins un test d'évaluation.

9

La participation à la formation certifiante sur la cybersécurité

La société « Safe links » a organisé du 13 au 17 février 2023 un séminaire de formation sur la sécurité des systèmes d'information en milieu professionnel. La banque a été représentée par les directeurs des départements IT et DRC.

À la fin de la formation, il a été organisé un test d'évaluation et deux certificats ont été remis aux participants, à savoir un certificat de participation et une certification de Champion Cybersécurité pour ceux qui ont réussi le test.

10

La formation sur les opérations de transferts instantanés : MoneyGram et Western Union

En date du 5 octobre 2023, le personnel de la DRC chargé du suivi du risque de non-conformité a été formé par le responsable Conformité de MoneyGram sur l'analyse des transactions de transfert et d'envoi de fonds. À cette occasion un fichier d'analyse Excel « Falcon » a été mis à la disposition du service Conformité afin de bien contrôler ces transactions. Un premier rapport comportant les consignes issues de la formation a été produit pour le mois de novembre 2023.

Pour être en conformité avec les exigences de WU, il a été organisé, en dates du 26/08 et 04/09/2023, une formation de tous les responsables d'agences de Bujumbura, leurs suppléants, tous les opérateurs Western Union et MoneyGram, ainsi que les employés nouvellement recrutés. La DRC a aussi effectué une formation sur la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme.

11

La formation CNRF sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Du 19 au 20 octobre 2023, la Cellule Nationale de Renseignement Financier (CNRF) a organisé une formation à GITEGA sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le Directeur des Risques et Conformité, ainsi que le Responsable du service Conformité, ont participé à cet événement. La CNRF prévoit d'organiser régulièrement de telles formations.

LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Interbank Burundi se positionne comme une institution de référence parmi les principales banques commerciales du pays qui en compte 14 auxquelles s'ajoutent 69 organismes de microfinance.

Les atouts commerciaux d'Interbank Burundi au terme d'un exercice performant

La banque se distingue par plusieurs éléments clés de son offre commerciale au service du client, entre autres :

- **la proximité** : Interbank Burundi possède un réseau dense de 69 agences et guichets bancaires, et plus de 2 300 agents commerciaux IBB M+ à travers le pays, offrant une présence nationale étendue. Cela renforce sa capacité à servir les clients locaux et à répondre à leurs besoins;
- **l'innovation digitale** : la banque a développé des solutions numériques telles que la banque digitale IBB Mobile Plus (IBB M+) et l'accès en ligne IBB Web Bank pour les comptes classiques. Cette digitalisation facilite l'accès aux services bancaires;
- **la responsabilité sociétale** : Interbank Burundi s'engage à autonomiser économiquement et socialement ses clients, professionnels et communautés en proposant des services financiers responsables et innovants;



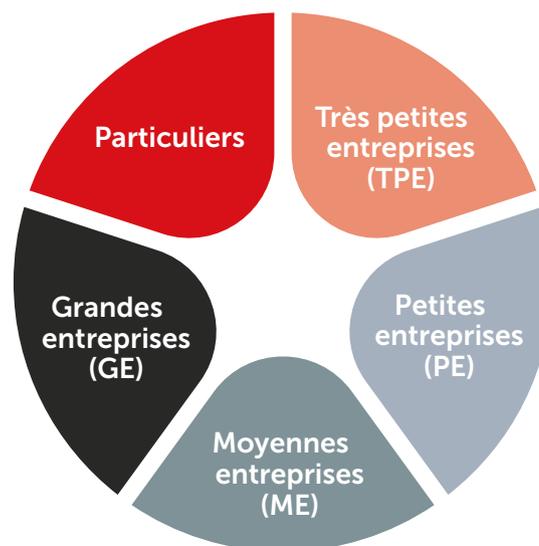
Interbank Burundi dispose d'un des réseaux de distribution les plus denses du pays

Interbank Burundi entend pérenniser
l'optimisation de l'expérience
client au niveau de tous ses canaux
de distribution.

- **des partenariats internationaux** qui renforcent sa crédibilité et sa capacité à soutenir les entreprises locales.

Ce faisant, Interbank Burundi entend pérenniser l'optimisation de l'expérience client au niveau de tous ses canaux de distribution. La banque s'assure que ses produits et services répondent avec efficacité aux besoins des clients actuels et futurs.

À cet effet, la segmentation de la clientèle particuliers et entreprises a été affinée en 2023 selon cinq segments :



Comme par le passé, les performances de la banque ont été remarquables dans les trois secteurs les plus actifs de l'économie burundaise, à savoir le commerce, l'industrie et l'agriculture, ainsi que dans les secteurs de l'habitat, de la construction et des transports.

Focus sur le développement de l'offre digitale

Avec son offre « IBB M+ », Interbank Burundi a su pénétrer le marché local tout en capitalisant sur la présence croissante des agences Interbank dans toutes les localités clés du pays. Elle offre des solutions pratiques et sécurisées à ses clients.

Initialement, la plateforme se limitait aux opérations de dépôt, de retrait et au règlement des factures. L'objectif était d'initier les clients et prospects à l'utilisation d'IBB M+.

L'introduction de nouvelles fonctionnalités a également permis d'établir de nouveaux partenariats en intégrant les opérations de la banque classique, notamment :

- les paiements en masse pour les bénéficiaires et employés d'ONG et d'entreprises, y compris dans les zones rurales où la connexion Internet est inexistante;
- le règlement des services publics, comme les impôts et taxes municipaux;
- les transferts bancaires vers un compte IBB ou un compte bancaire d'une autre banque locale.

L'introduction de nouvelles fonctionnalités a permis d'établir de nouveaux partenariats.



IBB M+

La banque digitale, IBB Mobile Plus (IBB M+), lancée en avril 2021, offre une expérience simple et conviviale aux clients particuliers, entreprises et institutions. Elle simplifie la gestion financière, favorise l'inclusion et offre une alternative pratique aux services bancaires traditionnels.

- **Accessibilité** : IBB M+ permet aux utilisateurs d'effectuer des transactions via SMS, même sans accès régulier à Internet ou un smartphone. Les clients peuvent retirer de l'argent, recharger leur crédit téléphonique, payer des factures, etc.
- **Produits et services** : la plateforme propose des services tels que le paiement des marchands, les transferts de personne à personne et les transferts d'argent. Les utilisateurs peuvent également accéder à leurs comptes via Internet Banking et Mobile Banking.

- **Sécurité** : IBB M+ utilise une technologie d'authentification forte basée sur le « Near Sound Data Transfer » (NSDT), garantissant des transactions sécurisées avec un mot de passe unique.
- **Application mobile** : les utilisateurs peuvent télécharger l'application IBB M+ depuis Google Play et l'App Store pour une expérience optimale.



Les clients peuvent faire des opérations même sans accès régulier à Internet ou un smartphone.

IBB Web Bank

Quant à IBB Web Bank, elle permet aux clients de gérer leur compte classique en ligne, où qu'ils se trouvent, grâce à une connexion Internet basique.

- **Consultation du compte** : accès aux mouvements journaliers de votre compte en temps réel.
- **Historique du compte** : consultation de l'historique de vos transactions.
- **Cours de change** : obtention des taux de change.
- **Transfert et ordre de paiement** : exécution des transferts et des paiements en ligne.
- **Épargne et placement** : gestion de votre épargne et placements.
- **Commande de chéquier** : demande d'un chéquier en ligne.



Perspectives IBB M+

Plusieurs projets sont en cours de développement, parmi lesquels :

- les transferts externes (tous les établissements de paiement : Lumicash, EcoCash, iHéla);
- l'ajout d'une devise supplémentaire (compte USD);
- le crédit digital;
- les transferts internationaux;
- la visualisation de la situation du compte bancaire IBB sur l'application IBB M+.

La banque développe en permanence ses produits digitaux, afin de pouvoir offrir la meilleure expérience client.

LE CAPITAL HUMAIN ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)



« Nous répondons aux différents besoins en préservant l'intérêt à long terme de l'ensemble des parties prenantes et de la société de façon générale. Nous attachons autant d'importance à la façon d'atteindre les résultats qu'aux résultats eux-mêmes. Notre vocation citoyenne trouve sa concrétisation dans le soutien à l'éducation, à la culture, au sport, à l'esprit entrepreneurial, à l'inclusion bancaire et financière ainsi qu'à la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale. »

Eric Jonckheere, Administrateur Directeur Général

Pour une optimisation des compétences

Au terme de l'exercice 2023, Interbank Burundi emploie 482 collaborateurs.

Comme par le passé, la direction Capital Humain attache une importance particulière à la mise à disposition des services et départements de la banque des nouvelles compétences nécessaires au développement de la banque afin de répondre aux besoins de tous les segments de la clientèle.

Pour optimiser cette démarche, un processus innovant de recrutement et de formation des stagiaires a été initié en 2023. Il inclut un programme de 3 à 6 mois de stages et formations pour les jeunes diplômés de moins de 30 ans. Cette initiative permet de repérer et d'intégrer des talents prometteurs, renforçant le vivier de compétences et apportant dynamisme et innovation à la banque.

La RSE occupe une place centrale dans la stratégie de développement de la banque qui entend valoriser son capital humain en combinant performance économique et bien-être des collaborateurs.

Pour attirer les talents émergents, la banque a renforcé ses partenariats avec les universités. En parallèle, la promotion interne a été favorisée pour motiver et fidéliser les collaborateurs en place.

IBB mise en effet sur l'adaptabilité et l'agilité de ses jeunes collaborateurs, ainsi que sur leur capacité d'apprentissage face à l'évolution rapide de la société et du secteur bancaire en particulier. Comptent également : les compétences numériques, l'art de la communication, de la vente et, partant, du service client.

Le capital humain au cœur de la RSE

La RSE occupe une place centrale dans la stratégie de développement de la banque qui entend valoriser son capital humain en combinant performance économique et bien-être des collaborateurs.

La banque adopte d'autre part des pratiques éthiques telles que la lutte contre le changement climatique, l'inclusion bancaire et la réduction des inégalités. Cette approche favorise la croissance et la compétitivité d'Interbank Burundi, tout en contribuant positivement au développement de la société burundaise.

Pour sa clientèle, la banque met en œuvre plusieurs initiatives, notamment la protection des données personnelles des clients et la lutte contre le blanchiment d'argent.

Forte d'une gouvernance transparente et éthique, Interbank Burundi a élaboré une stratégie « ESG » (basée sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) personnalisée qui aligne ses actions sur ses valeurs et sa mission. Elle investit également dans la formation continue de ses collaborateurs.

Le soutien de projets locaux

Enfin, la banque soutient activement des projets locaux, des actions solidaires et des initiatives culturelles, avec pour objectif de contribuer positivement aux communautés au sein desquelles elle opère.

Quelques exemples d'interventions durant l'exercice 2023 :



- Fédération de Tennis du Burundi : le tournoi pour les jeunes talents;

- Lumière vers la paix et le développement des femmes : le soutien des pauvres pendant la période de Ramadhan;



- Cercle Hippique : la construction du terrain de mini-golf;



- Association des aveugles du Burundi : le financement d'un projet d'élevage;
- Teza Trails : la participation dans une activité de bien-être sport / randonnée;

Interbank Burundi s'implique fortement dans des actions solidaires en faveur des communautés dans lesquelles elle évolue, plus particulièrement dans les domaines de l'aide aux plus vulnérables, du mécénat culturel, artistique et scientifique, de la protection de l'environnement, du sport et de la formation.



- Caritas Burundi : l'aide aux pauvres avec l'Église catholique;



- Mairie de Bujumbura : la célébration de la Journée des droits de la femme;
- Ricky Tricia Uwera, Miss Populaire, a organisé une campagne pour l'achat de matériel scolaire destiné à la communauté Batwa. Interbank Burundi a soutenu cette initiative dans le but de promouvoir l'inclusion et de garantir l'accès à l'éducation;
- École primaire de Buhonga : financement de l'achat de 100 bancs scolaire à travers une campagne organisée par M^{me} Marianne Kuehn;

- Université du Burundi : le soutien d'une activité du club des médecins;



- Centre de santé Kiguhu : l'achat de 10 lits d'hôpital;
- « Urisanze », l'association pour le Soutien des personnes âgées vulnérables : le soutien de l'extension de l'hospice à Carama;
- Visit Burundi : Tembera Uburundi, une initiative renouvelée chaque année, née en 2019 du désir de reconnecter les Burundais et les visiteurs étrangers avec les richesses naturelles et culturelles du pays.

La banque digitale (IBB M+), une valeur ajoutée en termes de RSE

En juin 2023, Interbank Burundi a remporté un marché de prestation des transferts monétaires en masse du projet MERANKABANDI II, une initiative de soutien aux filets sociaux productifs et à l'emploi, également connue sous le nom de Cash for jobs-MERANKABANDI II. Ce projet est la continuité d'un projet pilote mené de 2017 à 2022 dans quatre provinces du Burundi (Gitega, Ruyigi, Karusi et Kirundo) avec 56 000 ménages bénéficiaires.

La banque a établi un partenariat stratégique avec le projet MERANKABANDI, financé par la Banque mondiale, pour effectuer des paiements aux personnes les plus démunies à partir d'IBB M+, sa plateforme de paiement numérique.

La banque a établi un partenariat stratégique avec le projet MERANKABANDI, financé par la Banque mondiale.

Deux lots ont été attribués à Interbank Burundi couvrant les provinces de Gitega et Kirundo, touchant un total de 12 000 bénéficiaires. La banque envisage de se positionner avantageusement pour être sélectionnée pour les autres lots disponibles. Outre les transferts monétaires, le projet inclut également une composante de formation pour les bénéficiaires dans divers domaines afin de favoriser leur épanouissement.

D'autres clients partenaires sont également à noter :

MEDECINS SANS VACANCES est une ONG composée d'un réseau actif de plus de 500 spécialistes médicaux, paramédicaux et techniques

en Belgique et en Afrique, appuyés par une équipe professionnelle. Depuis plus de quatre décennies, ces professionnels de la santé se dévouent bénévolement à offrir des soins de qualité et accessibles à tous. Grâce à des formations professionnelles continues, ils soutiennent les hôpitaux locaux pour qu'ils puissent offrir des soins centrés sur le patient et durables. Interbank Burundi joue un rôle clé dans le financement des frais de logement et de participation des participants médicaux en formation.

CENAP (Centre d'Alerte et de Prévention des conflits) est un centre indépendant engagé dans la recherche et la facilitation du dialogue pour la consolidation

de la paix, ainsi que la résolution et la prévention des conflits au Burundi. Interbank Burundi a été sélectionnée pour gérer les transferts monétaires, couvrant les indemnités journalières et les frais de mission des participants à leurs ateliers de sensibilisation et pour leurs employés lors de visites dans leurs zones d'intervention.

WELTHUNGERHILFE : un paiement groupé a été réalisé pour 300 familles déplacées suite aux inondations de Gatumba, dans la zone de Maramvya, commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura. Ces familles ont reçu un soutien financier pour les aider à faire face aux conséquences des inondations.

MERANKABANDI, qui signifie « Être comme les autres », reflète l'objectif du projet : aider les personnes vulnérables et pauvres à atteindre l'autonomie et l'indépendance économique. Ce projet national, doté d'un budget de 150 millions USD de la Banque mondiale, vise à soutenir financièrement 200 000 ménages vulnérables identifiés dans toutes les provinces du pays.

LES PERFORMANCES FINANCIÈRES

BILAN ACTIF

en milliers de BIF

Intitulés	Note*	31/12/23	31/12/22
Classe 1 : Comptes de trésorerie et d'opérations avec les banques et assimilées		80 364 941	98 069 788
10 – Valeurs en caisse	1	15 923 585	18 237 819
11 – Banque de la République du Burundi	2	16 269 415	37 100 551
13 – Comptes ordinaires des banques et assimilés	3	8 986 623	12 641 117
14 – Valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs	4	39 185 317	30 090 301
16 – Opérations internes au réseau doté d'un organe central		–	–
17 – Opérations avec le siège, les succursales et les agences à l'étranger		–	–
18 – Valeurs à recevoir (banques et assimilées)		–	–
19 – Créances dépréciées. Dépréciations (banques et assimilées)		–	–
Classe 2 : Comptes d'opération avec la clientèle		231 611 674	186 223 418
20 – Comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle	5	187 419	604 671
21 – Crédits de trésorerie	6	178 835 179	139 395 088
22 – Crédits à l'équipement	7	15 377 974	19 033 412
23 – Crédits à la consommation	8	221 446	65 017
24 – Crédits immobiliers	9	31 163 365	23 709 028
25 – Contrats de location-financement	10	2 088 670	24 469
27 – Autres opérations avec la clientèle		–	–
28 – Valeurs à recevoir (clientèle)	11	178 405	718 224
29 – Créances dépréciées. Dépréciations (clientèle)	12	3 559 216	2 673 510
Classe 3 : Comptes d'instruments financiers et divers		255 348 924	261 005 280
30 – Placements financiers	13	246 016 180	256 825 174
32 – Débiteurs divers	14	26 465	856 318
34 – Comptes de régularisation	15	5 087 987	1 594 954
36 – Valeurs et emplois divers	16	878 976	1 234 235
37 – Impôt sur les bénéfices	17	3 339 315	494 598
Classe 4 : Comptes de valeurs immobilisées nets		87 720 510	88 633 920
40 – Immobilisations incorporelles	18	1 043 271	1 091 342
41 – Immobilisations corporelles	19	72 443 613	73 538 896
42 – Immeubles de placement	20	14 133 626	13 817 628
46 – Titres de participation, de filiales et emplois assimilés	21	100 000	186 054
Total Actifs		655 046 049	633 932 405

* Pour les notes explicatives, voir page 53

BILAN PASSIF

en milliers de BIF

Intitulés	Note*	31/12/23	31/12/22
Classe 1 : Comptes de trésorerie et d'opérations avec les banques et assimilés		12 752 928	12 052 566
11 – Banque de la République du Burundi	22	0	1 041 731
13 – Comptes ordinaires des banques et assimilés	23	11 242 928	11 010 775
15 – Valeurs données en pension, emprunts et autres comptes créditeurs	24	1 510 000	60
16 – Opérations internes au réseau doté d'un organe central		0	0
17 – Opérations avec le siège, les succursales et les agences à l'étranger		0	0
18 – Valeurs à payer (banques et assimilées)		0	0
Classe 2 : Comptes d'opérations avec la clientèle		470 950 124	471 570 949
20 – Comptes à vue et comptes créditeurs de la clientèle	25	460 748 351	458 020 914
27 – Autres opérations avec la clientèle		0	0
28 – Valeurs à payer (clientèle)	26	10 201 773	13 550 035
Classe 3 : Comptes d'instruments financiers et divers		14 012 565	7 287 953
30 – Placements financiers		0	0
31 – Dettes représentées par un titre		0	0
33 – Crédoeurs divers	27	2 044 396	1 960 185
34 – Comptes de régularisation	28	5 409 126	2 566 902
37 – Impôt sur les bénéfices	29	6 559 043	2 760 867
Classe 5 : Comptes de provisions pour risques et charges et de capitaux propres et assimilés		157 330 432	143 020 937
50 – Provisions pour risque de crédit inscrites au passif	30	4 179 130	3 780 299
51 – Provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)	31	1 795 398	714 120
53 – Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		0	0
54 – Dettes subordonnées		0	0
56 – Gains ou pertes latents ou différés	32	55 459 887	56 050 969
57 – Primes liées au capital, réserves	33	58 315 701	51 473 356
58 – Capital	34	20 484 800	20 484 800
59 – Résultat net de l'exercice (avec signe négatif en cas de perte)	35	17 095 517	10 517 393
Total Passifs		655 046 049	633 932 405

* Pour les notes explicatives, voir page 56

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de BIF

Intitulés	Note*	31/12/23	31/12/22
70 – Produits sur opérations avec les banques et assimilées	36	13 751 516	15 634 609
71 – Produits sur opérations avec la clientèle	37	28 990 220	23 280 086
72 – Produits sur opérations sur instruments financiers	38	8 336 336	2 883 225
74 – Commissions sur prestations de service	39	6 434 110	4 679 242
75 – Produits accessoires à l'activité bancaire	40	3 695 868	1 245 407
77 – Gains sur risque de crédit	41	2 403 446	1 395 957
78 – Gains sur actifs immobilisés	42	3 850 494	25 117
79 – Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
A. Total Produits		67 461 990	49 143 642
60 – Charges sur opérations avec les banques et assimilées	43	91 518	121 616
61 – Charges sur opérations avec la clientèle	44	8 435 618	7 217 390
62 – Charges sur opérations sur instruments financiers	45	1 370 356	513 038
64 – Commissions sur prestations de service	46	2 554 470	1 502 376
65 – Charges accessoires à l'activité bancaire	47	105 974	175 490
66 – Charges générales d'exploitation	48	27 420 853	22 767 098
67 – Pertes sur risque de crédit	49	3 751 380	3 663 952
68 – Pertes sur actifs immobilisés		-	-
69 – Impôts sur les bénéfices	50	6 636 303	2 665 289
B. Total Charges		50 366 473	38 626 249
C. Résultat net (A-B)		17 095 517	10 517 393
<i>Autres éléments de résultat global :</i>			
81 – Gains ou pertes latents ou différés		-	-
85 – Ajustements de reclassement		-	-
89 – Impôts sur les autres éléments de résultat global		-	-
D. Total Autres éléments de résultat global		-	-
E. Total du résultat global (C+D)		17 095 517	10 517 393

* Pour les notes explicatives, voir page 58

NOTES EXPLICATIVES

Bilan Actif

en milliers de BIF

Notes	Intitulés	31/12/23	31/12/22
Note 1	Valeurs en caisse	15 923 585	18 237 819
	Billets et monnaies burundais	9 236 604	14 176 951
	Billets et monnaies étrangers	6 686 981	4 060 868
Note 2	Banque de la République du Burundi	16 269 415	37 100 551
	Banque de la République du Burundi : comptes ordinaires en BIF	13 802 583	34 181 958
	Banque de la République du Burundi : comptes ordinaires en devises	2 466 832	2 918 593
Note 3	Comptes ordinaires des banques et assimilés	8 986 623	12 641 117
	Compte courant postal	0	
	Comptes ordinaires des institutions de microfinance au Burundi	160	17
	Comptes ordinaires des banques centrales, des banques et établissements financiers à l'étranger	8 986 463	12 641 100
Note 4	Valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs	39 185 317	30 090 301
	Valeurs reçues en pension à terme		0
	Prêts de trésorerie à terme	20 454 510	22 697 950
	Prêts financiers	14 214 817	
	Autres comptes débiteurs	4 291 773	7 287 766
	Intérêts courus à recevoir	224 217	104 585
Note 5	Comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle	187 419	604 671
	Comptes à vue	187 419	86 277
	Autres comptes à vue de la clientèle	0	518 393
	Intérêts courus à recevoir	0	
Note 6	Crédits de trésorerie	178 835 179	139 395 088
	Créances commerciales	19 307	0
	Autres crédits de trésorerie	178 815 872	139 395 088
	Intérêts courus à recevoir	0	



Notes	Intitulés	31/12/23	31/12/22
Note 7	Crédits à l'équipement	15 377 974	19 033 412
	Crédits à l'équipement aux entreprises	13 159 337	17 798 003
	Crédits à l'équipement aux collectivités locales	2 218 637	
	Autres crédits à l'équipement	0	1 235 409
	Intérêts courus à recevoir	0	
Note 8	Crédits à la consommation	221 446	65 017
	Crédits à la consommation affectés	221 446	65 017
	Crédits à la consommation non affectés	0	0
Note 9	Crédits immobiliers	31 163 365	23 709 028
	Crédits à l'habitat	31 163 365	20 465 232
	Crédits immobiliers aux promoteurs	0	3 243 796
	Intérêts courus à recevoir	0	
Note 10	Contrats de location-financement	2 088 670	24 469
	Contrats de location-financement sur biens mobiliers	2 088 670	24 469
	Intérêts courus à recevoir		
Note 11	Valeurs à recevoir (clientèle)	178 405	718 224
	Valeurs à l'encaissement prises à crédit immédiat	0	0
	Valeurs impayées à recevoir ou à imputer	146 442	704 673
	Chambre de compensation	31 963	13 551
Note 12	Créances dépréciées. Dépréciations (clientèle)	3 559 216	2 673 510
	Créances prédouteuses	4 549 621	2 109 963
	Créances douteuses	592 928	2 735 061
	Créances compromises	4 277 606	4 752 273
	Dépréciation des créances (clientèle)	-5 860 938	-6 923 787
Note 13	Placements financiers	246 016 180	256 825 174
	Titres de créance classés en actifs financiers disponibles à la vente	0	0
	Dépréciation des titres de créance classés en actifs financiers disponibles à la vente	0	0
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance non encore dépréciés	243 340 000	250 460 000
	Intérêts courus	2 676 180	6 365 174
Note 14	Débiteurs divers	26 465	856 318
	Sommes diverses dues par le personnel	10 523	5 243
	Divers autres débiteurs	15 943	851 075



Notes	Intitulés	31/12/23	31/12/22
Note 15	Comptes de régularisation	5 087 987	1 594 954
	Produits à recevoir et charges constatées d'avance	5 037 720	1 408 084
	Comptes de liaison entre siège, succursales, et agences au Burundi	50 268	502
	Intérêts en suspens (s'ils sont décomptés)	0	0
	Autres comptes de régularisation	0	186 367
Note 16	Valeurs et emplois divers	878 976	1 234 235
	Immobilisations acquises par réalisation de garanties hypothécaires	0	0
	Stocks de fournitures de bureau et imprimés	878 976	1 234 235
	Autres valeurs et emplois divers	0	0
Note 17	Impôt sur les bénéfices	3 339 315	494 598
	Impôt courant	3 339 315	494 598
Note 18	Immobilisations incorporelles	1 043 271	1 091 342
	Droit au bail	57 326	28 720
	Logiciels informatiques	2 837 483	2 738 807
	Immobilisations incorporelles en cours	63 584	63 584
	Frais d'établissement et autres charges à répartir	0	0
	Amortissements des logiciels informatiques	-1 886 402	-1 711 050
	Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-28 720	-28 720
Note 19	Immobilisations corporelles	72 443 613	73 538 896
	Immobilisations corporelles d'exploitation	99 896 047	98 948 574
	Amortissements des immobilisations corporelles	-27 452 434	-25 409 677
Note 20	Immeubles de placement	14 133 626	13 817 628
	Immeubles de placement	17 429 870	16 333 150
	Amortissements des immeubles de placement	-3 296 244	-2 515 523
Note 21	Titres de participation, de filiales et emplois assimilés	100 000	186 054
	Titres de participation dans des coentreprises	102 250	188 304
	Dépréciation des titres de participation, de filiales et emplois assimilés	-2 250	-2 250

Bilan Passif

en milliers de BIF

Notes	Intitulés	31/12/23	31/12/22
Note 22	Banque de la République du Burundi	0	1 041 731
	Banque de la République du Burundi : comptes de refinancement	0	1 030 000
	Intérêts courus	0	11 731
Note 23	Comptes ordinaires des banques et assimilés	11 242 928	11 010 775
	Comptes ordinaires des banques au Burundi	0	0
	Comptes ordinaires des établissements financiers au Burundi	318 983	417 603
	Comptes ordinaires des institutions de microfinance au Burundi	10 922 870	10 592 019
	Comptes ordinaires des banques centrales, des banques et établissements financiers à l'étranger	1 075	1 153
	Intérêts courus	0	0
Note 24	Valeurs données en pension, emprunts et autres comptes créditeurs	1 510 000	60
	Emprunts de trésorerie à terme	0	0
	Autres comptes créditeurs	1 510 000	60
	Intérêts courus	0	0
Note 25	Comptes à vue et comptes créditeurs de la clientèle	460 748 351	458 020 914
	Comptes à vue	281 500 067	282 891 838
	Autres comptes à vue de la clientèle	1 089 220	6 708 465
	Comptes d'épargne	4 502 089	4 126 416
	Dépôts et comptes à terme	167 956 397	158 703 994
	Dépôts de garantie reçus de la clientèle	5 047 226	5 134 247
	Intérêts courus	653 351	455 955
Note 26	Valeurs à payer (clientèle)	10 201 773	13 550 035
	Valeurs à payer	8 569 750	13 272 299
	Chambre de compensation	1 632 023	277 736
Note 27	Créditeurs divers	2 044 396	1 960 185
	Sommes dues à l'état	1 889 597	1 804 467
	Sommes dues aux organismes de prévoyance	68 833	80 071
	Sommes diverses dues au personnel	0	0
	Divers autres créditeurs	85 967	75 647
Note 28	Comptes de régularisation	5 409 126	2 566 902



Notes	Intitulés	31/12/23	31/12/22
	Charges à payer et produits constatés d'avance	5 371 981	2 566 902
	Comptes de liaison entre siège, succursales, et agences au Burundi	0	0
	Autres comptes de régularisation	37 145	0
Note 29	Impôt sur les bénéfices	6 559 043	2 760 867
	Impôt courant	6 559 043	2 760 867
Note 30	Provisions pour risque de crédit inscrites au passif	4 179 130	3 780 299
	Agios réservés	1 133 827	1 085 226
	Provisions pour créances saines et à surveiller	3 045 302	2 695 073
Note 31	Provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)	1 795 398	714 120
	Provisions pour pensions de retraite et autres avantages au personnel	819 524	714 120
	Provisions pour litiges et autres risques et charges (hors risque de crédit)	975 874	0
Note 32	Gains ou pertes latents ou différés	55 459 887	56 050 969
	Écarts de réévaluation des immobilisations	55 459 887	56 050 969
Note 33	Primes liées au capital, réserves	58 315 701	51 473 356
	Réserve légale	2 048 480	2 048 480
	Réserves facultatives	12 257 500	12 257 500
	Diverses autres réserves	22 872 172	19 716 955
	Report à nouveau (créiteur ou débiteur en montant négatif)	21 137 549	17 450 421
Note 34	Capital	20 484 800	20 484 800
	Capital	20 484 800	20 484 800
Note 35	Résultat net de l'exercice (avec signe négatif en cas de perte)	17 095 517	10 517 393
	Bénéfice ou perte de l'exercice	17 095 517	10 517 393

Compte de résultat

en milliers de BIF

Notes	Intitulés	31/12/23	31/12/22
Note 36	Produits sur opérations avec les banques et assimilées	13 751 516	15 634 609
	Intérêts sur comptes ordinaires des banques et assimilées	1 561 376	234 993
	Intérêts sur valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs	16 833	0
	Intérêts sur opérations internes	0	0
	Intérêts sur titres de créances émis par les banques et assimilées	12 173 306	15 399 616
Note 37	Produits sur opérations avec la clientèle	28 990 220	23 280 086
	Intérêts sur comptes débiteurs de la clientèle	377 672	6 038 433
	Intérêts sur crédits de trésorerie	22 467 181	3 401 676
	Intérêts sur crédits à l'équipement	2 307 785	1 232 867
	Intérêts sur crédits à la consommation	320 205	9 710 101
	Intérêts sur crédits immobiliers	900 842	661 849
	Intérêts opérations de location-financement	217 132	0
	Intérêts sur autres créances sur la clientèle	105 051	8 725
	Commissions sur engagements de financement et de garantie	2 294 352	2 226 435
Note 38	Produits sur opérations sur instruments financiers	8 336 336	2 883 225
	Gains sur actifs financiers disponibles à la vente	223 264	0
	Gains sur opérations de change	7 285 027	2 115 843
	Gains sur réévaluation des avoirs et engagements en devises	0	0
	Commissions sur opérations de change	828 045	767 381
Note 39	Commissions sur prestations de service	6 434 110	4 679 242
	Commissions sur fonctionnement de compte	1 394 811	1 317 126
	Commissions sur moyens de paiement	4 408 324	2 862 853
	Commissions de service sur crédits	102 274	93 982
	Autres produits sur prestations de services	528 702	405 281
Note 40	Produits accessoires à l'activité bancaire	3 695 868	1 245 407
	Produits des activités autres que des opérations de banque	253 149	246 016
	Produits sur immeubles de placement	1 722 786	535 186
	Reprises de provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)	101 423	8 022
	Divers autres produits accessoires	1 618 510	456 183



Notes	Intitulés	31/12/23	31/12/22
Note 41	Gains sur risque de crédit	2 403 446	1 395 957
	Reprises de dépréciations des créances	1 054 140	754 915
	Récupérations sur créances amorties	1 349 306	641 042
	Reprises de dépréciations sur base collective	0	0
Note 42	Gains sur actifs immobilisés	3 850 494	25 117
	Plus-values de cession sur titres de participation et de filiales	3 849 271	0
	Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 223	25 117
Note 43	Charges sur opérations avec les banques et assimilées	91 518	121 616
	Intérêts sur comptes ordinaires des banques et assimilées	21 302	0
	Intérêts sur valeurs données en pension, emprunts et autres comptes créditeurs	70 216	121 616
Note 44	Charges sur opérations avec la clientèle	8 435 618	7 217 390
	Intérêts sur comptes créditeurs de la clientèle	1 768 496	1 577 504
	Intérêts sur comptes d'épargne	209 626	203 930
	Intérêts sur dépôts à terme	6 364 983	5 402 401
	Autres charges sur opérations avec la clientèle	92 513	33 555
Note 45	Charges sur opérations sur instruments financiers	1 370 356	513 038
	Pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	73 878	290 195
	Pertes sur opérations de change	1 296 478	222 842
Note 46	Commissions sur prestations de service	2 554 470	1 502 376
	Charges sur moyens de paiement	2 551 771	1 487 316
	Autres charges sur prestations de service	2 699	15 060
Note 47	Charges accessoires à l'activité bancaire	105 974	175 490
	Charges sur valeurs et emplois divers	0	0
	Diverses autres charges accessoires	105 974	175 490
Note 48	Charges générales d'exploitation	27 420 853	22 767 098
	Salaires et appointements	1 484 311	1 365 197
	Primes et gratifications	2 708 182	2 877 997
	Autres rémunérations	1 454 619	1 218 610
	Charges d'assurance sociale	169 372	163 904
	Charges de retraites	525 870	877 450
	Charges de formation	89 429	154 434



Notes	Intitulés	31/12/23	31/12/22
	Dotations aux provisions pour engagements de retraite et autres avantages au personnel	764 078	841 636
	Autres charges de personnel	4 199 913	2 803 863
	Impôts et taxes	3 780 686	3 716 715
	Charges liées aux locaux	617 321	713 043
	Honoraires et prestations externes	1 243 905	1 284 412
	Autres charges externes	80 911	87 355
	Autres charges d'exploitation	6 022 789	3 593 438
	Dotations aux amortissements des immobilisations	4 279 466	3 069 046
Note 49	Pertes sur risque de crédit	3 751 380	3 663 952
	Dotations pour dépréciations des créances	3 741 215	3 551 825
	Pertes sur créances irrécupérables	10 164	112 127
	Dotations pour dépréciations sur base collective	0	0
	Dotations aux provisions pour créances saines et à surveiller	0	0
Note 50	Impôts sur les bénéfices	6 636 303	2 665 289

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de BIF

Notes	31/12/23	31/12/22
Résultat avant impôts	23 731 820	13 182 682
Dotations nettes aux amortis, et aux dépréciations des immobilisations corp. et incorporelles	4 279 466	3 069 046
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	1 347 933	2 267 995
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	0
(Produits)/charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	0	0
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et d'autres ajustements	5 627 400	5 337 041
Flux liés aux opérations avec les banques et assimilées	700 362	-2 324 136
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-47 357 015	31 993 633
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	10 895 048	-15 329
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 052 081	3 259 145
- Impôts versés	-6 636 303	-2 665 289
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-39 345 827	30 248 024
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-9 986 607	48 767 747
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0	86 054
Flux liés aux immeubles de placement	-907 080	39 974 294
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 136 113	-46 658 231
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-4 043 193	-6 597 883
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 675 047	-6 141 466
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-3 675 047	-6 141 466
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-17 704 847	36 028 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	98 069 788	62 041 390
Caisse, banques centrales (actif et passif)	55 338 370	31 836 651
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des banques et assimilées (actif et passif)	42 731 417	30 204 739
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	80 364 941	98 069 788
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	32 193 000	55 338 370
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des banques et assimilées (actif et passif)	48 171 940	42 731 417
Variation de la trésorerie nette	-17 704 847	36 028 398

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de BIF

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultats latents ou différés	Résultat net part du groupe	Total part Groupe	Minoritaires	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Capitaux propres clôture 31/12/2021	20 484 800	0	0	28 758 234	11 307 587	9 369 002	17 549 000	0	0	87 468 624
Changement de méthodes comptables ou correction d'erreurs										0
Capitaux propres d'ouverture 2022 retraités	20 484 800	0	0	28 758 234	11 307 587	9 369 002	17 549 000	0	0	87 468 624
Affectation du résultat 2020										0
Dividendes versés							-6 141 466			-6 141 466
Augmentation de capital										0
Affectation aux réserves				5 264 701	6 142 834		-11 407 534			0
Autres variations (à détailler)										0
Résultat net de l'exercice							10 517 393			10 517 393
Autres éléments du résultat global										0
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente						46 681 967				46 681 967
Écarts de réévaluation des immobilisations										0
Autres (à détailler)										0
Capitaux propres clôture 31/12/2022	20 484 800	0	0	34 022 935	17 450 421	56 050 969	10 517 393	0	0	138 526 518
Changement de méthodes comptables ou correction d'erreurs										0
Capitaux propres ouverture 2023 retraités	20 484 800	0	0	34 022 935	17 450 421	56 050 969	10 517 393	0	0	138 526 518
Affectation du résultat 2021										0
Dividendes versés							-3 675 047			-3 675 047
Augmentation de capital										0
Affectation aux réserves				3 155 218	3 687 128		-6 842 346			0
Autres variations (à détailler)										0
Résultat net de l'exercice							17 095 517			17 095 517
Autres éléments du résultat global						-591 082				-591 082
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente										0
Écarts de réévaluation des immobilisations										0
Autres (à détailler)										0
Capitaux propres clôture 30/09/2023	20 484 800	0	0	37 178 153	21 137 549	55 459 887	17 095 517	0	0	151 355 906

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS D'INTERBANK BURUNDI
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Conformément à l'article 78 de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires au Burundi, nous présentons dans les lignes qui suivent le rapport du Commissaire aux comptes destiné aux actionnaires d'Interbank Burundi « IBB » pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Interbank Burundi (IBB) S.A, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé de principales méthodes comptables.

Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires pour notre audit.

Responsabilités de la Direction, du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux pratiques comptables en vigueur au Burundi.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Il est de la responsabilité du Commissaire aux Comptes d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant son opinion.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en nous basant sur les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers », du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Burundi et nous nous sommes

acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion sans réserve

À notre avis, les états financiers dont le total du bilan est 655 046 049 BIF (000) avec un résultat positif (résultat net) de 17 095 517 BIF (000) donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de la performance financière pour la période close à cette date, conformément aux lois et aux normes comptables applicables aux banques commerciales en République du Burundi.

Bujumbura, le 27 février 2024

GPO PARTNERS BURUNDI SPRL
Patrick Gashagaza, associé

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 22 MARS 2024

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

Convoquée par courrier daté du 5 mars 2024, la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a débuté à 17h45 dans les bâtiments de la Banque situés au Boulevard de l'Uprona, sous la présidence de Monsieur Gaspard SINDAYIGAYA, Président du Conseil d'Administration de la Banque.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée, le Président du Conseil d'Administration a proposé que l'on procède à la composition du Bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit l'Administrateur Directeur Général, Monsieur Éric JONCKHEERE, comme secrétaire du Bureau et Messieurs Bernard NGENDAKUBWAYO et Serge MUHETO comme scrutateurs.

Monsieur Bonaventure NICIMPAYE, Vice-Président du Bureau du Conseil d'Administration, Monsieur Georges COUCOULIS, Monsieur Mathias SINAMENYE, Monsieur Salvator TOYI et Monsieur Callixte MUTABAZI, Administrateurs présents, complètent le Bureau.

Les scrutateurs établissent que sont présents et représentés les actionnaires détenant ensemble 2 822 actions sur 3 304 actions, soit 85,41% du capital social de la Banque.

En conséquence, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Message du Président du Conseil d'Administration;**
- 2. Message du Président du Comité de Direction;**
- 3. Rapport du Conseil d'Administration aux actionnaires;**
- 4. Rapport du Commissaire aux comptes aux actionnaires;**
- 5. Approbation du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2023;**
- 6. Proposition d'affectation du résultat;**
- 7. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;**
- 8. Nominations statutaires.**

À l'issue des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions ci-après ont été prises.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des messages du Président du Conseil d'Administration et du Président du Comité de Direction, et du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve le rapport du Conseil d'Administration.

Résolution n°2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ce rapport.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et le compte de résultat de la Banque pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2023.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale approuve la répartition du résultat et du report à nouveau au 31/12/2023 qui lui est proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

En BIF

1. Réserves destinées à l'investissement	5 128 655 100
2. Dividendes	8 085 082 353
3. Tantièmes	1 230 449 995
4. Prime de bilan	1 083 221 159
5. Réserves facultatives	20 452 100 000
5. Report à nouveau	2 253 557 367
Total	38 233 065 974

Résolution n°5

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2023.

Résolution n°6

L'Assemblée Générale donne quitus au Commissaire aux comptes pour la vérification des comptes de l'exercice 2023.

Résolution n°7

En application des articles 20 et 53 des statuts de la Banque, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Éric JONCKHEERE pour une durée d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Résolution n°8

En application des articles 53 et 60 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme la société GN & Associates SPRL comme Commissaire aux Comptes pour un mandat de deux années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025 et fixe sa rémunération à BIF 26 500 000 TVAC par exercice vérifié.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 18h46.

Fait à Bujumbura, le 22 mars 2024,

Le secrétaire du Bureau du Conseil d'administration
Eric Jonckheere

Les scrutateurs
Bernard Ngendakubwayo et Serge Muheto

Le Vice-Président du Bureau du Conseil d'administration
Bonaventure Nicimpaye

Le Président du Bureau du Conseil d'Administration
Gaspard Sindayigaya

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 22 MARS 2024

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

Convoquée par courrier daté du 5 mars 2024, la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a débuté à 18h47 dans les bâtiments de la Banque situés au Boulevard de l'Uprona, sous la Présidence de Monsieur Gaspard SINDAYIGAYA, Président du Conseil d'Administration de la Banque.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée, le Président du Conseil d'Administration a proposé que l'on procède à la composition du Bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit l'Administrateur Directeur Général, Monsieur Éric JONCKHEERE, comme secrétaire du Bureau et Messieurs Bernard NGENDAKUBWAYO et Serge MUHETO comme scrutateurs.

Monsieur Bonaventure NICIMPAYE, Vice-Président du Bureau du Conseil d'Administration, Monsieur Georges COUCOULIS, Monsieur Mathias SINAMENYE, Monsieur Salvator TOYI et Monsieur Callixte MUTABAZI, Administrateurs présents, complètent le Bureau.

Les scrutateurs établissent que sont présents et représentés les actionnaires détenant ensemble 2 822 actions sur 3 304 actions, soit 85,41% du capital social de la Banque.

Le Président rappelle que lorsque l'augmentation du capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce qui est le cas de l'augmentation du capital à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires c'est-à-dire présence d'au moins la moitié des actions ayant droit de vote et décision à la majorité des voix exprimées.

En conséquence, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer sur le point inscrit à l'ordre du jour à savoir :

« Augmentation du capital social de la banque pour nous conformer à la circulaire n°01/2023 du 28/11/2023 relative au capital minimum obligatoire des Établissements de Crédit édictée par la Banque Centrale »

À l'issue des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les résolutions ci-après ont été prises.

Résolution n°1

En application des articles 7 et 9 des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve l'augmentation du capital social de la banque d'un montant nominal de BIF 29 736 000 000 par incorporation des réserves facultatives pour le porter à BIF 50 220 800 000 afin de se conformer à la circulaire BRB n°01/2023 portant révision de la circulaire n°001/2018 relative au capital minimum obligatoire des établissements de crédit.

Résolution n°2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve l'imputation sur les réserves facultatives d'un montant de BIF 2 973 600 000 nécessaire à la dotation de la réserve légale afin de porter cette dernière au dixième du nouveau capital résultant de la réalisation de l'augmentation de capital social, conformément à l'article 68 des statuts de la banque.

Résolution n°3

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale approuve la modification de l'article 5 des statuts de la banque afin de refléter le nouveau capital social.

L'article 5 des statuts

« Le capital social est fixé à FBU 20 484 800 000 (Vingt Milliards Quatre Cent Quatre-Vingt Quatre Millions Huit Cent Mille francs Burundi) représenté par 3 304 actions nominatives d'une valeur nominale de 6 200 000 francs Burundi chacune.

Il est intégralement libéré.

Les actionnaires ne sont tenus des dettes sociales qu'à concurrence de leur apport. »

est modifié comme suit :

« Le capital social est fixé à BIF 50 220 800 000 (Cinquante Milliards, Deux Cent Vingt Millions, Huit Cent Mille francs Burundi), représenté par 3 304 actions nominatives d'une valeur nominale de 15 200 000 francs Burundi chacune. Il est intégralement libéré.

Les actionnaires ne sont tenus des dettes sociales qu'à concurrence de leur apport. »

Résolution n°4

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et à l'Administrateur Directeur Général pour passer et signer l'acte notarié devant Notaire lors de l'authentification des statuts harmonisés avec la circulaire BRB n°01/2023 portant révision de la circulaire n°001/2018 relative au capital minimum obligatoire des établissements de crédit.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 19h08.

Fait à Bujumbura, le 22 mars 2024,

Le secrétaire du Bureau du Conseil d'administration
Eric Jonckheere

Les scrutateurs
Bernard Ngendakubwayo et Serge Muheto

Le Vice-Président du Bureau du Conseil d'administration
Bonaventure Nicimpaye

Le Président du Bureau du Conseil d'Administration
Gaspard Sindayigaya

LE RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ AVEC LES INSTRUCTIONS DE LA BRB

Le respect des directives de la Banque Centrale (Banque de la République du Burundi)

Circulaire n°01/18 relative au capital minimum légal des banques et des établissements financiers

Au 31/12/2023, Interbank Burundi S.A a un capital social libéré de BIF 20 484 800 00 contre BIF 10 000 000 000 BIF qui est une exigence de la Banque Centrale.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°02/18 relative aux fonds propres des banques et des établissements financiers

Cette circulaire est relative au mode de calcul des fonds propres et à leur déclaration mensuelle.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°03/18 relative au ratio de Solvabilité des établissements de crédit

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de Solvabilité de base du noyau dur de 11% qui est le rapport entre les fonds propres de base du noyau dur et le total des actifs pondérés, du Ratio de Solvabilité de base de 12,5% qui est le rapport entre les fonds propres de base nets et le total des actifs pondérés et le ratio de Solvabilité globale de 14,5%, qui est le rapport entre les fonds propres globaux nets et le total des actifs pondérés. Ils sont également tenus de respecter un ratio de levier minimum de 5%.

Au 31 décembre 2023, le ratio de solvabilité de base du noyau dur de l'Interbank Burundi S.A était de 15,5% (excédent de 4,5%) et le ratio de solvabilité de base était de 21,1 % soit (un excédent de 8,6%) tandis que le ratio de solvabilité globale était de 25,2% soit (un excédent de 10,7%).

Au 31 décembre 2023, le ratio de levier de l'Interbank Burundi S A était de 12,3%, soit un excédent de 7,3%.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°4/18 relative au coefficient de liquidité des établissements de crédit

Les banques sont tenues de respecter en permanence un ratio de liquidité à court terme au moins égale à 100% entre d'une part, l'encours d'Actifs Liquides de Haute Qualité (ALHQ), qu'elles détiennent et d'autre part, le total des sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

Cette directive est respectée. En effet le ratio de liquidité au 31 décembre 2023 en BIF était de 149% (excédent de 49%) et le ratio de liquidité en devises était de 109% (excédent de 9%).

Circulaire n°05/18 relative
au rapport entre les ressources
stables et les emplois immobilisés
des banques et des établissements
financiers

Les établissements de crédit sont
tenus de respecter un rapport
au moins égal à 60% entre les
ressources stables et les emplois
immobilisés.

Cette directive est respectée.
En effet, au 31 décembre 2023,
le rapport entre les ressources
stables et les emplois immobilisés
de l'Interbank était de 107%
(excédent de 47%).

Circulaire n°6/18 relative
à la division des risques des banques
et des établissements financiers

Les établissements de crédit sont
tenus de respecter en permanence :

- La limite de 25% du rapport
entre les fonds propres de base
et le montant total des risques
encourus sur le personnel de l'éta-
blissement de crédit.
- La limite de 25% du rapport
entre les fonds propres de base
et le montant de l'ensemble des
risques de crédit encourus par
l'établissement de crédit sur une
contrepartie individuelle.
- La limite de 25% du rapport
entre les fonds propres de base
et le montant total des risques
encourus par l'établissement
de crédit sur l'ensemble des
personnes apparentées

- La limite de 5% du rapport
entre les fonds propres de base
et le montant de l'ensemble des
risques de crédit encourus par
l'établissement de crédit sur une
personne apparentée.

- La limite de 800% du rapport
entre les fonds propres de base
et le montant total des grands
risques.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°07/18 relative
au système de Contrôle Interne
des banques et établissements
financiers

Celle-ci exige à toute banque et éta-
blissement financier de se doter
d'un système de contrôle interne
et d'un service d'audit interne
et d'avoir une charte d'audit.

Cette directive est respectée.

Circulaire n°09/18 relative à la prise et la détention de participations des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°10/18 relative aux conditions d'implantation des agences et guichets des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°11/18 relative aux activités non bancaires des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°12/18 relative à la classification des risques et à la constitution des provisions des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°14/06 relative à la consolidation des comptes des banques et établissements financiers

Cette directive ne concerne pas Interbank Burundi S.A.

Circulaire n°15/18 relative à l'agrément des dirigeants et des administrateurs des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°16/18 relative à l'agrément des commissaires aux comptes des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°17/18 relative à l'interdiction au crédit et au change des clients défaillants auprès du secteur financier

Cette directive est respectée.

Circulaire n°18/18 relative à la position de change des banques

Cette directive est respectée.

Circulaire n°19/18 relative
à la matrice des sanctions

Sa mise en application est du ressort
de la Banque Centrale.

Circulaire n°20/18 relative à l'agrément
des banques et établissements
financiers

Cette directive est respectée.

Circulaire n°21/18 relative à la gou-
vernance d'entreprise

Cette directive est respectée.

Circulaire n°22/18 relative
à la transparence sur les condi-
tions appliquées par les banques
et établissements financiers à leurs
opérations avec la clientèle

Cette directive est respectée.

Circulaire n°23/18 relative
à la gestion des risques dans les
établissements de crédit

Cette directive est respectée.

Circulaire n°24/19 relative aux
informations financières devant
être publiées par les établissements
de crédit

Cette directive est respectée.

Circulaire n°25/2019 relative
à la grille de tarification des services
rendus par la Banque Centrale dans
le domaine de la supervision des
établissements de crédit et des
bureaux de représentation établis
au Burundi

Cette directive est respectée.

NOTRE RÉSEAU : AGENCES, GUICHETS ET CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

NOTRE RESEAU DE DISTRIBUTION

Interbank Burundi dispose d'un des réseaux de distribution les plus denses à travers le pays: **69** agences et guichets, et plus de **2300** agents commerciaux IBB M+.



69 AGENCES ET GUICHETS

Les agences et guichets à Bujumbura

À Bujumbura, l'Interbank Burundi dispose de 17 agences et 5 guichets bancaires, soit 22 sites d'exploitation :

Agence Siège

15 Avenue de l'Industrie
BP 2970 Bujumbura
+257 22 29 80 66
Code SWIFT : IBBUBIBI



Agence IBB M+

4 Avenue de la RDC
+257 22 29 80 98



Agence Asiatique

Avenue Nyanza-Lac
+257 22 29 80 36

Agence Boulevard de l'Uprona

6 Boulevard de l'Uprona
+257 22 29 80 37

Agence Brarudi

Boulevard Ndadaya
Melchior
+257 22 29 80 49

Agence Bujumbura City Market

17 Avenue de l'OUA
+257 22 29 80 43

Agence Buyenzi

20^e avenue, Buyenzi n°1
+257 22 29 80 39

Agence Bwiza

6^e avenue, Bwiza 42
+257 22 29 80 40

Agence Jabe

31 Avenue de la Jeunesse
+257 22 29 80 41

Agence Kamenge

1^{ère} avenue, Kamenge
+257 22 29 80 45

Agence Kanyosha

156 Boulevard Mwezi
Gisabo
+257 22 29 80 46

Agence Marché Central

14 Av. de la Croix Rouge
+257 22 29 80 33

Agence Marché Cotebu

Avenue de l'OUA
+257 22 29 80 44

Agence Mission

27B Avenue de la Mission
+257 22 29 80 38

Agence Mutakura

Boulevard du 3 Septembre
+257 22 29 80 91

Agence Place de l'Indépendance

8 Avenue du Commerce
+257 22 29 80 35

Agence Port de Bujumbura

Avenue de la Tanzanie
+257 22 29 80 42

Guichet Brussels Airlines

19 Avenue de l'Industrie
+257 22 29 80 47

Guichet OBR (Emmaüs)

Boulevard Mwambutsa
+257 22 29 80 48

Guichet OIM

Avenue du Large

Guichet Rwandair

14 Chaussée Prince Louis
Rwagasore

Guichet Unicef

Kabondo Ouest



Les agences à l'intérieur du pays

À l'intérieur du pays, le réseau de distribution comprend 19 agences :

RÉGION NORD

Agence Kayanza
Kayanza Centre
+257 22 29 80 55

Agence Kirundo
Kirundo, RN14 n°36
+257 22 29 80 51

Agence Kobero
Butihinda, zone
Butarugera, RN6

Agence Masanganzira
Ngozi, Kiremba, RN 6

Agence Muyinga
Muyinga
+257 22 29 80 52

Agence Ngozi
Kigwati, RN6 n°24
+257 22 29 80 50

RÉGION CENTRE ET EST

Agence Cankuzo
Cankuzo, RN19

Agence Gitega
Gitega Centre
+257 22 40 32 66

Agence Karuzi
Buhinyuza, Nyamugari,
n°A29

Agence Mutoyi
Bugendana,
zone Mutoyi-centre

Agence Ruyigi
Sanzu, G142

RÉGION SUD

Agence Kayogoro
Zone Butare, RN7

Agence Mabanda
Mabanda, Route EAC

Agence Makamba
Marché central, RN11
+257 22 29 80 54

Agence Nyanza-Lac
Kabondo, RN3
+257 22 29 80 65

Agence Rumonge
Rumonge Centre
+257 22 29 80 53

RÉGION OUEST

Agence Bubanza
Bubanza, Shari, RN9

Agence Mabayi
Mabayi, RN10

Agence Rugombo
Rugombo, Mpambaro 1,
RN5

Les guichets automatiques

28 GAB complètent le réseau des agences et guichets :

18 GAB À BUJUMBURA

Agence Centrale au Siège

15, Rue de l'Industrie
(au centre de la ville)

Agence Place de l'Indépendance

8, Avenue du Commerce

Agence Marché central

14, Avenue de la Croix Rouge

Agence Buyenzi

20^{ème} avenue n°1

Agence Jabe

31, Avenue de la Jeunesse

Boulevard du 1^{er} Novembre

au sein de l'entreprise Brarudi

Agence du Boulevard de l'Uprona

6, Boulevard de l'Uprona (3 GAB)

Agence Kamenge

1^{ère} avenue, Kamenge

Agence Mutakura

Chaussée du 3 septembre

Agence Bwiza

6^{ème} Bwiza n°42
/ Chaussée du Peuple Murundi

Agence Kanyosha

156, Boulevard Mwezi Gisabo

Roca Golf

Avenue de la Tanzanie

Kinindo

Boulevard Mwezi Gisabo

Kigobe

Avenue des États-Unis

Village Hôtel

7, Avenue Bururi, Rohero 1

Building IBB

Quartier Asiatique

10 GAB À L'INTÉRIEUR DU PAYS

Agence Ngozi

Kigwati, RN6 n°24

Agence Muyinga

Muyinga, centre commercial

Agence Kayanza

Kayanza Centre

Agence Gitega

Gitega Centre

Agence Ruyigi

Sanzu G142

Agence Rugombo

centre commercial

Agence Mabanda

Mabanda, centre commercial

Agence Rumonge

Rumonge, centre commercial

Agence Kobero

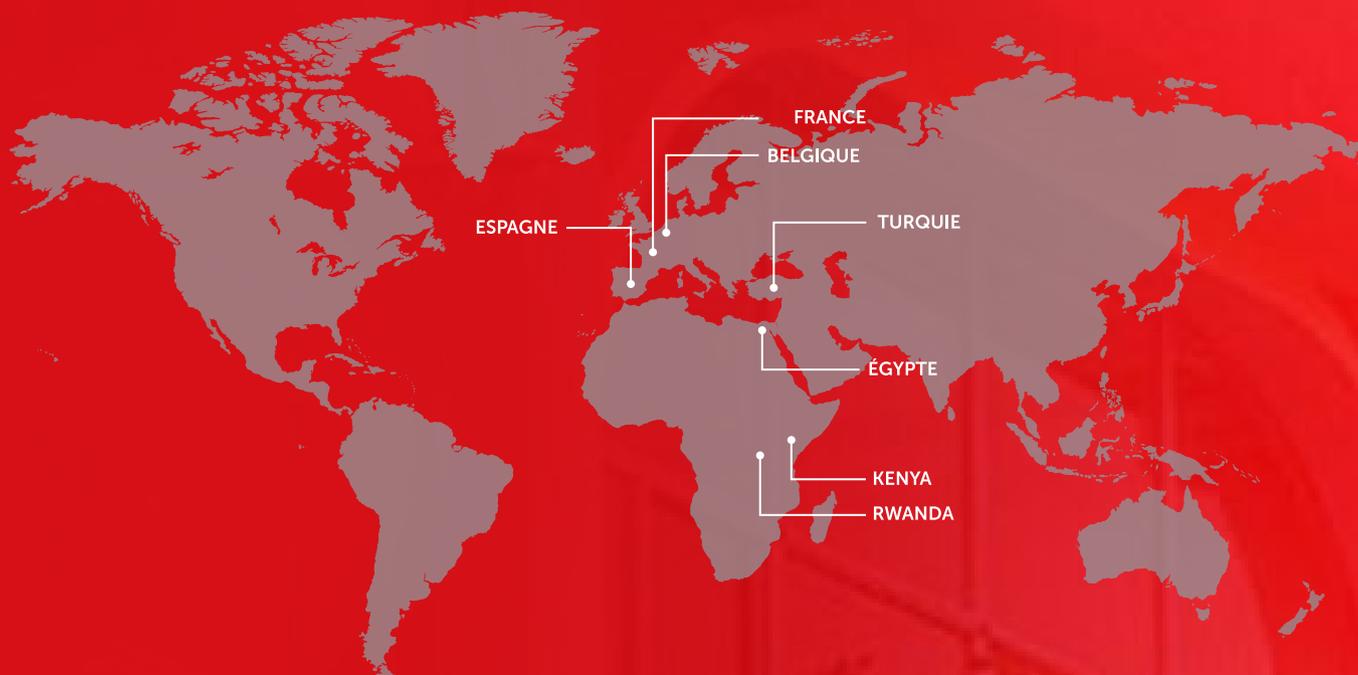
Kobero, poste frontière

Agence Makamba

Makamba, centre commercial

Les banques correspondantes

Banque of Africa Europe S.A.U	Madrid, Espagne	Code Swift : BMCEESMM
BRED Banque Populaire	Paris, France	Code Swift : BREDFRPP
ING Belgium NV/SA	Bruxelles, Belgique	Code Swift : BBRUBEBB
Kenya Commercial Bank LTD	Nairobi, Kenya	Code Swift : KCBLKENX
Access Bank Rwanda SA	Kigali, Rwanda	Code Swift : BKORRWRW
Aktif Yatırım Bankası AŞ	Istanbul, Turkey	Code Swift : CAYTTRIS
Banque Africaine d'import-export (Afreximbank)	Cairo, Egypte	Code Swift : AFXMEGCA
BOA France	Paris, France	Code Swift : AFRIFRPPP



COLOPHON

Éditeur responsable | Direction générale d'Interbank Burundi SA

Rédaction | Marc-Frédéric Everaert sur base d'informations
et de textes fournis par les membres de la direction et les cadres
d'Interbank Burundi SA

Design et production | MCM sprl – info@mcm.brussels

Photos | Interbank Burundi SA
et Freepik (texture cover, p.8, 44 et 47)

septembre 2024



Interbank Burundi

**# MIEUX
QU'UNE
BANQUE**

www.interbankbdi.bi

15 Avenue de l'Industrie - 2970 Bujumbura

+257 22 29 80 66

